

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
 M. JACQUES BÉNARD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À CHAMPLAIN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 juin 2023 à 19 h
Centre du Tricentenaire
961, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 JUIN 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES :

MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN (DM6)

M. Guy Simon..... 5

M. JACQUES ROUSSEAU (DM13)11

MRC DES CHENAUX (DM7)

M. Guy Veillette 19

Mme MONIQUE FONTAINE (DM15) 21

MRC DE MÉKINAC (DM10)

M. Paul Labranche 30

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE – CREM (DM14)

Mme Lauréanne Daneau, Mme Christine Hill 33

M. FRANÇOIS BELLEMARE (DM3) 52

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE
DES DÉCHETS – FCQGED (DM16)

M. Karel Ménard..... 64

RECTIFICATION DE M. STÉPHANE COMTOIS 79

MOT DE LA FIN 80

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2023 À 13 H 30

SÉANCE DU 13 JUIN 2023
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain. Bienvenue également aux personnes qui participent à nos travaux à distance sur notre page Facebook et notre site Web.

10

Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

15

Permettez-moi tout d'abord de me présenter : mon nom est Pierre Magnan. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête avec mon collègue commissaire, Jacques Bénard.

20

Nous bénéficions du soutien des analystes Jean-François Bergeron et Karine Jean, qui sont en ligne actuellement, ainsi que Clara Pocard, qui est avec nous ce soir. Également, de Rachel Sebareme, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, de Karine Lavoie, qui est conseillère en communication, et de l'agente de secrétariat, Ana-Consuelo Cajamarca.

25

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de Michel Guimond, responsable de l'organisation technique et de la logistique, ainsi que de Zouhir Benachar, responsable de la sonorisation.

Tous les propos de cette deuxième partie de l'audience seront enregistrés et retranscrits par Marie-Claire Pinet, qui est sténographe.

30

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au bureau municipal de Champlain, ainsi qu'au bureau et sur le site Web du BAPE, où est réunie toute la documentation relative au projet.

35 Maintenant, j'aimerais vous faire part de quelques considérations techniques. Je vous demanderais d'abord de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît.

40 Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée, sauf pour les médias et un membre de notre équipe, qui va réaliser quelques clichés généraux pour nous médias sociaux.

Maintenant, pour en revenir au vif du sujet, nous avons tenu, les 16 et 17 mai derniers, la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

45 Nous entamons ce soir la deuxième partie de l'audience publique. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet. Il y a différentes façons de le faire, soit en déposant un mémoire sans le présenter; ça peut aussi en déposant un mémoire et le présenter en séance, comme des intervenants vont le faire ce soir; ou en s'exprimant verbalement devant la commission, de déposer un mémoire et le présenter en séance publique ou en s'exprimant verbalement devant la commission.

Voici maintenant quelques remarques concernant la séance de ce soir

- 55
- D'abord, je demanderais aux personnes qui ont signifié leur intention de prendre la parole et qui doivent intervenir ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence, si ce n'est déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.
- 60
- Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chacune des présentations est de 10 minutes.
 - Par la suite, la commission d'enquête pourra échanger avec les intervenants afin de préciser leur point de vue.

65 Pour les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de s'exprimer à l'audience, celles-ci pourront le faire à la fin des présentations, demain après-midi, en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Les gens qui nous suivent à distance pourront quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission, sur le site Web du BAPE, ou téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription et auront 10 minutes pour présenter leur point de vue.

70 L'initiateur du projet et les personnes-ressources peuvent bien sûr assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue qui sont exprimés sur le projet. Ce soir, huit présentations sont prévues à l'horaire.

75 En ce qui a trait à l'encadrement de ses travaux, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans la page Web du BAPE. Certaines d'entre elles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

80 Dans le même ordre d'idées, nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu lors de la première partie de l'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

85 Soulignons que tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous aurez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant.

90 Il est important ici de préciser ici qu'une rectification se limite à corriger des inexactitudes qui sont démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier ce fait.

95 Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

100 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission, donc sur le site Web du BAPE, ou en appelant au numéro que je vous ai mentionné tout à l'heure, le 1 800 463-4732, poste 6.

Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels et les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine prochaine, soit au plus tard le 21 juin, à 16 heures.

105 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête et son analyse. Ses questions complémentaires et les réponses obtenues seront déposées au bureau municipal de Champlain, ainsi que dans le site Web et au bureau du BAPE.

110 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et avis suite à l'analyse de la commission du projet à l'étude.

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 15 septembre 2023, donc le 15 septembre prochain. Le ministre disposera alors de quinze jours pour le rendre public.

115 Parallèlement à l'analyse du projet par la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède lui aussi à sa propre analyse environnementale, et c'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. Et important de mentionner que la décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

120 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous le procurer à l'accueil, à l'arrière de la salle. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web, sur la page du mandat de la commission, ainsi que dans le Facebook Live. Et il est à noter que ce sondage préservera votre anonymat.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. GUY SIMON
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN (DM6)

130

135

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'invite maintenant notre premier participant, monsieur Guy Simon, qui est maire de la Municipalité de Champlain, à venir faire sa présentation.

140

– Bonsoir, Monsieur Simon.

M. GUY SIMON :

Bonsoir. Ça va bien comme ça pour le son, oui?

145

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça va très bien, on vous entend bien.

150

M. GUY SIMON :

Parfait. Alors, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Guy Simon. Je suis citoyen de la municipalité de Champlain depuis 1983, maire de cette municipalité depuis 2013, maire de la Municipalité de Champlain, deviens également membre du conseil des maires de la MRC des Chenaux.

155

Aussi, comme Champlain est une ville hôte pour un lieu d'enfouissement au niveau de la Régie de gestion des matières résiduelles, à l'époque, en 2013, je deviens un membre du conseil d'administration.

160

À travers ça aussi, il y a la présidence du comité de vigilance pour le LET de Champlain. Et

depuis novembre 2021, je suis préfet suppléant de la MRC aussi.

165 Donc, de 83 à aujourd'hui, je peux dire que j'ai vu l'évolution du site. Je dirais, on est passés d'un dépotoir à un lieu d'enfouissement technique, c'est une très grosse différence. Et disons qu'avant que je sois maire, il s'est passé aussi les fusions municipales. Le site qui desservait la MRC de Francheville a été, disons, à cause des fusions, on a redessiné les cartes, et c'est devenu un peu plus le site pour la MRC des Chenaux, qui succédait à Francheville.

170 Le transfert, il s'est fait progressivement, je dirais, et il s'est fait aussi dans une période où on a eu des expropriations. Il y a eu des poursuites, il y a eu beaucoup de travaux judiciaires, je dirais, ou juridiques, et ça a mené à garder cet aspect public du site. C'était une préoccupation de la Municipalité, ça l'a toujours été.

175 La préoccupation, aussi, de la Municipalité, à l'époque, c'était que la route qui conduisait au site devenait un peu brisée par la charge des camions, donc qu'il y ait, au niveau de maintien du site, aussi revoir cette route-là.

180 Ce qui a été fait, effectivement, c'est plutôt une voie de contournement. Donc, c'était la solution idéale en ce qui nous concerne, parce que maintenant, les camions qui passent, bien, c'est parce qu'ils arrêtent à chaque maison. C'est fort utile pour nous autres.

185 Donc, ce site-là est demeuré un site public, et on tient à ce qu'il le demeure. 2013, 2010, 2011-12, les quantités enfouies au site sont en allant diminuant. La MRC continue à envoyer les résidus là, mais c'est quand même des quantités qui ne sont pas suffisantes.

190 On recherche à ce moment-là un partenaire : c'est, en 2014, l'arrivée de Matrec qui est dans le décor. Au fil des années, donc la capacité du site à ce moment-là était de 100 000 tonnes par année, les activités ont débuté à 60, 75, 80, et on a atteint le 100 000 tonnes par année.

 Il y a eu une demande de révision du certificat d'accréditation pour passer à 150 000, et ça s'est fait, on a atteint le 150 000 tonnes annuelles. Je vous dirais qu'à 150 000 tonnes, effectivement, ça rend la vie du site plus courte.

195 Et déjà, 2021, Matrec et Énercycle recherchent des solutions pour prolonger la vie du site, compte tenu aussi des investissements qui ont été faits : le site a été mis aux normes, le mur de bentonite, tout ce qu'il faut pour extraire le gaz et traiter les eaux. Donc, c'est un investissement qui demeure et qui mérite d'être optimisé.

200 Pour le plan technique, je dirais qu'il y a 37 municipalités qui sont regroupées à l'intérieur d'Énercycle, et on a deux sites qui sont, si on ne traitait que les déchets de la Mauricie, on en aurait assez d'un, mais c'est, je pense, important aussi de regarder l'ensemble de la question.

205 Donc, tout ce qui a été posé comme, disons, dans les années qu'on a vécues avec Matrec comme opérateur du site, alors on suit ça au comité de vigilance. Il y a l'environnement qui suit, également, au niveau des non-conformités, il y a des questions qui ont été soumises, il y a des réponses qui ont été données, des travaux correctifs qui ont été faits. Donc, il y a eu quelques non-conformités, mais qui ont été traitées à la satisfaction du Ministère.

210 Donc, l'expérience qu'on a avec l'opérateur actuellement, pour nous, c'est concluant. Il y a, je dirais, une acceptabilité sociale due, justement, au fait de ce qu'on a vécu et ce qu'on nous présente pour le futur.

215 Je vais aborder aussi le plan financier, qu'est-ce qui se passe s'il y a ou non continuité. Pour la Municipalité de Champlain, compte tenu de l'entente qui existe avec les 37 municipalités, on a une redevance ou tonnage enfoui, on a également une réduction du taux d'enfouissement qui est applicable seulement pour la Municipalité, et on a, bien sûr, des taxes qu'on peut envoyer à l'opérateur.

220 Donc, 2022, à titre d'exemple, c'est 319 000 \$, et on a un budget légèrement supérieur à 3 millions. Donc, c'est quand même un élément important de notre budget.

225 Advenant une prolongation du site, en considérant les mêmes éléments, mais en considérant aussi une autorisation de 250 000 tonnes, on peut parler des revenus de 537 500. Donc, c'est, pour nous, effectivement, très intéressant.

230 L'avis contraire, c'est : vous n'avez pas ces revenus-là et votre enfouissement à l'avenir va vous coûter plus cher, parce que vous devez vous déplacer vers Saint-Étienne-des-Grès, et notre collecte, qui est uniforme au niveau de la MRC des Chenaux, c'est-à-dire qu'on a notre service de collecte, bien, la répartition des coûts se fait selon les distances parcourues, donc tout le monde va écoper, je dirais, de la nouvelle distance à parcourir.

235 On peut penser qu'une municipalité de 500 habitants, on ajoute des dépenses de distance et d'heures de collecte, ça peut être important. Les gens de la MRC vont probablement vous en donner plus en termes d'impact; bien, il y a déjà là une notation à faire.

240 Au niveau de l'ensemble de la Mauricie, tantôt, je parlais des modifications qui ont été apportées au site pour le rendre conforme, pour le rendre à l'ordre du jour, alors ces sommes-là font encore l'objet de dettes. Donc, dans les contrats qui interviennent entre Énercycle et Matrec, il y a une partie de cette dette-là qui est absorbée. On a un partenaire dans le paiement de la dette.

245 Alors, advenant le cas où on ferme, bien, cette dette-là revient aux 37 municipalités membres. Donc, pour l'ensemble de la Mauricie, il y a également des coûts qui sont quand même importants.

250 Donc, plus en conclusion, rapidement, je vous dirais : rappeler que le projet, il est présenté, il se réalise à l'intérieur des limites du site de la propriété actuelle d'Énercycle. On ne parle pas cette fois-là d'expropriation ou de débat juridique, on ne vient pas toucher au secteur agricole, on est majoritairement agricoles.

255 Donc, pour nous, les 37 municipalités, bien, c'est un apport. Je vous dirais que les neuf dernières années d'opération de Matrec à Champlain, les gestionnaires d'Énercycle qui continuent à occuper une certaine portion et ceux de Matrec ont démontré leur expertise, leur volonté de respecter les préoccupations du voisinage et la réglementation.

260 Donc, pour ces raisons-là, la Municipalité de Champlain appuie le projet d'agrandissement du LET de Champlain et croit que c'est bon non seulement pour la municipalité, mais aussi pour la MRC et la région de la Mauricie. Merci.

LE PRÉSIDENT :

260 Merci beaucoup, Monsieur Simon, aussi avec une très bonne discipline dans les temps de
présentation de votre mémoire, qui est très clair, en passant, donc, ainsi que votre présentation. On
va avoir quelques questions à vous poser, mon collègue et moi.

265 Je débiterais à vous mentionner, dans votre présentation, qu'il y a une acceptabilité sociale
du LET. Vous faisiez allusion à la municipalité ou à l'ensemble de la région. Mais sur quelle base
vous pouvez mentionner ça, ou est-ce que vous avez des informations, des rapports ou des
données qui permettent de mesurer ça?

M. GUY SIMON :

270 J'ai résumé un petit peu, j'ai peut-être sauté des petits paragraphes où on disait, par exemple,
qu'à l'intérieur de l'exercice, déjà au niveau de l'initiation du projet, le conseil municipal a été
rencontré, la MRC a été rencontrée, le comité de vigilance a été rencontré.

275 Il y a eu trois séances publiques d'information pour le public. La première était virtuelle, il y a
eu une époque où on se voyait peu sauf à l'écran, et je dirais qu'on n'a pas eu de manifestation à
l'effet de dire qu'il ne faut pas que ça se passe. Donc, il y a eu des opportunités qui ont été données
à la population.

280 Il y a eu une porte ouverte où les municipalités voisines, particulièrement, étaient invitées. Il
y a eu des gens de Batiscan, de Sainte-Geneviève, ce sont les deux municipalités voisines qui
bordent le site. Il y a eu effectivement des visites privées pour le conseil municipal et le comité de
vigilance. Donc, tout ça nous amène à dire qu'effectivement, il n'y a pas de mouvement contre.

285 Il y a un service, aussi, qui est apparu à un moment donné, un numéro de téléphone pour s'il
y a des plaintes, que ce soit pour le bruit, pour les odeurs, des choses comme ça. Il y a eu
effectivement, à un moment donné, une période d'odeurs, les gens ont pu la signaler. Il y a un
registre qui est tenu par Matrec, on a une liste de plaintes aussi.

290 Donc, si on exclut la période d'odeurs où, effectivement, Matrec nous a informés de la
provenance et nous a informés des travaux qui seraient réalisés avec les dates. Donc, tout ça, ça
vient conformer les gens. Je pense qu'on est bien traités.

LE PRÉSIDENT :

295 Parfait, je vous remercie beaucoup. J'avais une deuxième question, mais vous y avez
répondu pendant votre présentation, alors je vais passer la parole à mon collègue, Jacques Bénard.

LE COMMISSAIRE :

300 Bonsoir, Monsieur Simon. Ma question, en fait, est assez simple : pour bien comprendre
l'importance du projet pour votre municipalité, j'aimerais ça que vous nous disiez un peu quelles
seraient les conséquences pour votre municipalité si le projet, pour quelque raison que ce soit,
venait à ne pas se réaliser.

305

M. GUY SIMON :

310 Je dirais, pour la Municipalité, l'impact premier est directement financier. Je vous disais
tantôt : 2022, l'apport financier du site, c'est 319 000. Ce 319 000 là ne rentre plus, mais il y a des
dépendances supplémentaires pour le même enfouissement. Donc, disons qu'en gros, on parle de 300,
350 000 à trouver dans le budget 2024.

315 Et bon, l'alternative aussi, la conséquence, c'est qu'au fil des années, cet apport-là a permis
de maintenir un taux de taxes quand même assez bas. Vous faites disparaître 10 % de vos revenus
dans un budget, c'est évident que le taux de taxes va avoir des conséquences, j'oserais dire, sur le
compte de taxes de chaque citoyen, et peut-être sur la composition du conseil municipal.

LE COMMISSAIRE :

320 Donc, principalement des conséquences financières?

M. GUY SIMON :

325 Principalement des conséquences financières, parce que là où le site est situé, effectivement,
il permet moins de dérangement de la population, de façon générale, et n'est pas un endroit de
prédilection pour aller faire autre chose à court ou moyen terme.

LE COMMISSAIRE :

330 Très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

335 Bien, merci beaucoup, Monsieur Simon.

M. JACQUES ROUSSEAU (DM13)

340 **LE PRÉSIDENT :**

Notre prochain intervenant sera monsieur Jacques Rousseau.
– Monsieur Rousseau, bonsoir.

345 **M. JACQUES ROUSSEAU :**

Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, bonsoir.
Et en fait, je vous remercie de me donner l'opportunité de présenter mon avis sur le projet
d'agrandissement du LET de Champlain.

350 Le mémoire que j'ai fait parvenir à la commission contient toutes les références qui pourraient
être utiles pour mieux voir ce que je vais tenter de vous résumer ce soir. J'ai suivi le canevas
proposé par le Bureau d'audiences publiques en environnement pour rédiger mon mémoire.

355 Donc, j'y explique pourquoi je m'intéresse au projet, mes préoccupations à l'égard du projet, l'influence sur l'environnement et la qualité de vie, est-ce que le projet est acceptable dans le milieu, ma position quant à l'autorisation ou non du projet, et puis les améliorations à apporter au projet, le cas échéant.

360 Donc, pourquoi je m'intéresse au projet? À cette époque-ci de notre histoire, nous avons autant besoin de nos milieux naturels, en particulier nos milieux humides, que de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain.

365 Dans certaines régions du sud du Québec, entre 40 et 85 % des milieux humides ont été grugés ou perturbés, et ça continue. Plus de 800 hectares ont été sacrifiés en 2020 et 2021, et près de 400 l'année suivante. En fait, de ce point de vue là, reblayer milieux humides, ça participe à une catastrophe qui se produit sur le long terme.

370 Mes préoccupations à l'égard du projet : d'abord, la justification du projet. Il n'y a rien dans la justification avancée par le promoteur quant à l'objectif d'éviter les pertes de milieux humides et hydriques énoncées dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et aussi la possibilité d'éviter de porter atteinte aux milieux humides dans le cadre du projet, comme le prévoit aussi cette loi.

375 Cela ressemble fort au constat que fait la commissaire au développement durable dans son rapport d'avril 2023, et je cite : « *Nous avons constaté que 24 des 35 autorisations ministérielles auditées [...] sont accompagnées d'une justification de réaliser le projet à l'endroit prévu plutôt que d'une réelle démonstration de l'impossibilité d'éviter de porter atteinte aux milieux humides et hydriques.* »

380 La compensation financière pour la destruction des milieux humides, c'est ma deuxième préoccupation : accepter une compensation pour la destruction de milieux humides revient à lâcher la proie pour l'ombre.

385 En Mauricie, près de 1 M\$ ont été versés en compensation, mais aucun projet d'a encore été accepté. Et comme l'écrit Raphaëlle Derome cet hiver dans Québec Sciences : « *[!!] faut du temps pour que les systèmes restaurés redeviennent fonctionnels et résilients. Une tourbière restaurée,*

par exemple, met une vingtaine d'années avant de recommencer à capter du carbone. » Dans la situation dans laquelle nous sommes, c'est une considération très importante.

390 L'influence sur la qualité de l'environnement et la qualité de vie, l'influence sur l'environnement : le projet va artificialiser 28 hectares de milieux naturels. Cela signifie pour le sol la perte de ses qualités, sa naturalité, qualité qui inclut une capacité auto-entretenu à abriter une certaine biodiversité, des cycles naturels – cycles du carbone, de l'azote, de l'eau, de l'oxygène – et ses qualités biogéochimiques – puits de carbone, par exemple.

395 La qualité de vie : il y a de nombreux avis dans le rapport intitulé « *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* » sur les enjeux de santé publique. Les audiences publiques sur le projet d'agrandissement du LET de Champlain ont permis de constater que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux, les deux ministères à qui ces avis sont
400 adressés, n'y ont pas encore donné suite.

Tout au plus, une feuille de route sur les études à mener, dont on ne sait quand elle sera complétée, est en voie de rédaction. Il est difficile de croire que le LET de Champlain n'a aucune influence sur la qualité de vie.
405

Le projet est-il acceptable dans le milieu? Le projet va à l'encontre de l'orientation 09 du rapport de l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, c'est-à-dire l'incontournable régionalisation.

410 Nous sommes en présence d'un cas extrême où une MRC, et plus spécifiquement la Municipalité de Champlain, logerait, pour les 20 prochaines années, un lieu d'enfouissement pour des matières résiduelles provenant de tout le territoire québécois. Dans cette perspective, on peut douter que le projet soit acceptable dans le milieu.

415 Et ma position quant à l'autorisation ou non du projet : devant les chiffres sur l'augmentation de l'enfouissement des matières résiduelles, faut-il accepter comme une fatalité l'agrandissement du LET de Champlain? Bien sûr que non.

420 Refuser ce projet d'agrandissement permettrait d'envoyer un signal fort à propos de la
nécessité de protéger les milieux humides et d'en finir avec la surconsommation qui nous amène à
les détruire pour enfouir des millions de tonnes de matières résiduelles.

425 Ce refus nous obligerait aussi, si nécessaire, à chercher de nouveaux lieux d'enfouissement
en tenant compte de la conscience que nous avons plus que jamais, de l'importance cruciale des
milieux naturels, particulièrement des milieux humides, et nous inciterait aussi à chercher des lieux
propices plus près des zones d'où proviennent les matières résiduelles, et ainsi nous permettrait de
diminuer les gaz à effet de serre associés au transport de ces matières sur l'ensemble du territoire
québécois.

430 Les améliorations à apporter au projet, le cas échéant : bien que je sois d'avis que le projet
d'agrandissement du LET de Champlain doit être refusé, il y a tout de même au moins deux
améliorations qui devraient y être apportées si, d'aventure, le gouvernement décidait de l'autoriser.

435 Premièrement : réserver à la MRC des Chenaux une capacité d'enfouissement de matières
résiduelles de 8 000 tonnes par année jusqu'à un total de 160 000 tonnes, avec obligation pour
Énercycle et Matrec/Green for Life de maintenir les mêmes services, au même coût, à la MRC des
Chenaux, jusqu'à ce que le total de 160 000 tonnes soit atteint.

440 Deuxièmement : Énercycle et Matrec/Green for Life devraient s'engager à mettre en valeur
le LET de Champlain après sa fermeture. Une démarche de réflexion et de planification devrait être
mise en œuvre en collaboration avec les citoyens et les autorités publiques de la MRC des Chenaux
avant la fermeture du LET de Champlain. Et je rappelle qu'à ce sujet, il y a plusieurs pages dans le
rapport du BAPE générique sur la mise en valeur des sites après leur fermeture.

445 Sur ce, je vous remercie de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Rousseau. Vous également, vous êtes dans les temps, très
discipliné, donc, dans la présentation de votre mémoire. Donc, je vous remercie beaucoup.

450 **M. JACQUES ROUSSEAU :**

J'ai beaucoup coupé.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

460 **M. JACQUES ROUSSEAU :**

J'ai beaucoup coupé.

LE PRÉSIDENT :

465 Ah, c'est certain que, hein, parfois, on est forcés un petit peu à synthétiser nos écrits. Et j'en sais quelque chose. Je vous demanderais d'abord : vous proposez, comme piste d'amélioration, et vous venez de les présenter au projet, que :

470 « [...] le propriétaire et l'opérateur, c'est-à-dire Énercycle et Matrec/Green for Life, devrait s'engager à mettre en valeur le LET de Champlain après sa fermeture; une démarche de réflexion et de planification devrait être mise en œuvre en collaboration avec les citoyens et les autorités publiques de la MRC des Chenaux avant la fermeture du LET de Champlain. »

475 Pourriez-vous élaborer sur cette proposition ou, en d'autres termes, qu'envisagez-vous comme piste de mise en valeur pour le LET de Champlain?

M. JACQUES ROUSSEAU :

480 La piste, c'est le rapport, l'état des lieux et la gestion des matières... non, pas « des matières ».

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on appelle communément le « rapport du GRU », il me semble.

485

M. JACQUES ROUSSEAU :

Oui. Le rapport, le BAPE générique.

490

LE PRÉSIDENT :

Voilà.

M. JACQUES ROUSSEAU :

495

Et comme je disais : il y a cinq bonnes pages là-dedans où on explique qu'il y a des projets qui se sont faits, il y a des projets qui se font. Ce n'est donc pas quelque chose qui... je n'ai rien inventé et je ne prétends pas dire qu'on devrait faire ci, on devrait faire ça.

500

Les pistes sont déjà dans le rapport du BAPE, et je pense que j'ai entendu des citoyens se demander qu'est-ce qu'il adviendrait à la fin de cette espèce de... cette infrastructure humaine, et je pense qu'il est important, pour l'avenir de Champlain, même, qu'il y ait de l'argent qui soit investi pour faire de sorte quelque chose d'autre qu'un *no man's land* pour les siècles à venir. Voilà.

505

LE PRÉSIDENT :

Merci bien. Donc, ça permet de préciser votre propos, puis ça va être utile dans notre analyse. Donc, à ce moment-là, ce que vous dites, c'est de mettre en place un comité de réflexion qui pourrait partir des idées qui sont présentées dans le rapport générique, et donc d'essayer de déterminer
510
quelles seraient les meilleures propositions ou les meilleures avenues pour le LET de Champlain, à ce moment-là?

M. JACQUES ROUSSEAU :

515

Exact. Je n'essaie pas de réinventer le bouton à quatre trous. Vraiment, vous connaissez mon appétit pour ce rapport-là, il y a des pages là-dedans qui sont très, très éclairantes sur le cheminement à suivre.

520

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, j'irais avec une deuxième question. Vous mentionnez que l'agrandissement du LET de Champlain va à l'encontre de l'orientation numéro 9 qui est énoncée, justement, dans le rapport sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, le GRU, soit l'incontournable régionalisation.

525

Donc, selon le rapport du GRU, ce principe fait appel à l'organisation du traitement des matières résiduelles selon les principes de régionalisation et de proximité, mais dans la même section, on mentionne également qu'utilisé à l'extrême, ce principe pourrait mener à une augmentation du nombre de lieux d'élimination, à une réduction de l'efficacité de la gestion des matières résiduelles puis à une augmentation des impacts.

530

J'aimerais vous entendre sur comment vous voyez l'équilibre qu'il pourrait y avoir entre ces deux principes-là.

535

M. JACQUES ROUSSEAU :

Ce n'est pas pour rien que j'ai parlé du LET de Champlain comme un cas extrême. C'est justement pour répondre à cette idée que le principe de régionalisation ne peut pas être appliqué à l'extrême.

540

D'un autre côté, on ne peut pas, il me semble qu'on ne peut pas créer dans une région un LET qui va recevoir 242 000 tonnes par année qui viennent de l'extérieur de la MRC des Chenaux. Je veux dire : là, on est partis dans l'autre extrême complètement. Et dans ce sens-là, je trouve que c'est inacceptable.

545

Pour moi, je ne veux pas employer des mots... j'ai entendu monsieur le maire, je comprends qu'il y a une question financière, mais ce qu'on sacrifie... monsieur le maire disait aussi que les taxes étaient assez basses à Champlain.

550 Enfin, je pense qu'il y a des avenues de sortie autres, et j'ai été très surpris de voir, pendant la première partie des audiences publiques, à quel point, ou, en tout cas, il m'a semblé que Matrec/Green for Life et Énercycle prenaient pour acquis que le site allait être agrandi. C'était une affaire, on sent, quand j'ai posé la question du plan B, j'ai eu l'impression de parler de quelque chose... bon. Alors, c'est ça.

555 Je pense que vous avez raison de rappeler que le BAPE générique parle de ne pas appliquer à l'extrême, mais je pense qu'ici, on est dans l'extrême contraire et qu'il y a matière à réflexion.

LE PRÉSIDENT :

560 C'est bien, merci beaucoup. Je vais passer la parole à mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

565 Monsieur Rousseau a déjà répondu à ma question que j'avais. Alors, je vous remercie beaucoup.

M. JACQUES ROUSSEAU :

570 Bon.

LE PRÉSIDENT :

575 Bien, merci beaucoup, Monsieur Rousseau. C'est là qu'on voit que les échanges qu'on peut avoir avec les participants nous permettent de compléter, en fait, les points de vue que vous soulevez dans vos mémoires. Merci beaucoup.

M. JACQUES ROUSSEAU :

580 Merci.

M. GUY VEILLETTE
MRC DES CHENAUX (DM7)

585

LE PRÉSIDENT :

590 Donc, le prochain participant va être monsieur Guy Veillette, qui est préfet de la MRC des
Chenaux.

– Bonsoir, Monsieur Veillette.

M. GUY VEILLETTE :

595

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM7)

600 Merci.

LE PRÉSIDENT :

605 Merci beaucoup, Monsieur Veillette. Donc, j'aurais une question pour vous : la commission
comprend bien que l'agrandissement du LET est en adéquation avec le schéma d'aménagement
et de développement du territoire, permettant ainsi de répondre aux besoins de sa population.

Nous aimerions savoir si le partenariat avec Matrec, qui importe des matières résiduelles à
l'extrême du territoire de la MRC, est également en adéquation avec les planifications et les valeurs

610 de la MRC. On aimerait vous entendre là-dessus.

M. GUY VEILLETTE :

615 Ce n'est certainement pas une solution idéale, mais je pense qu'il faut aussi reconnaître que le site est là, que les installations sont conformes, permettent d'accueillir ces résidus-là puis de les entreposer dans une façon sécuritaire.

620 Ça fait que ce n'est pas une situation idéale, mais je pense que là-dessus, il y a certaines conditions qui sont imposées par l'aspect économique du projet, et je dirais qu'on est relativement à l'aise avec cette position-là.

LE PRÉSIDENT :

625 Parfait, je vous remercie beaucoup. Je vais passer la parole à mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

630 Merci beaucoup pour votre présentation. Vous indiquez, à la page 2 de votre mémoire, que votre schéma d'aménagement et de développement révisé mentionne l'importance capitale du LET au niveau de la MRC et pour son potentiel industriel.

Est-ce que vous voyez d'autres potentiels de développement liés à l'agrandissement du LET, on parle d'un potentiel industriel, autre que celui qui est associé à la présence de Diana Food?

635 **M. GUY VEILLETTE :**

640 On n'a pas porté à ma connaissance qu'il y avait des projets actuellement sur la table. Il faudrait voir s'il y a une possibilité, mais il n'y a rien qui a été avancé à ce moment-ci.

LE COMMISSAIRE :

645 Donc, quand vous parlez de potentiels, qu'est-ce que vous avez en tête quand vous exprimez
cette...?

M. GUY VEILLETTE :

650 Bien, s'il y a effectivement de l'utilisation de biogaz comme source d'énergie qui peut être
faite pour favoriser certains procédés industriels, bien, on serait certainement ouverts à voir la
possibilité d'accueillir des entreprises à ce moment-là qui auraient besoin de ce biogaz-là,
notamment comme source d'énergie.

LE COMMISSAIRE :

655 C'est bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

660 Merci beaucoup, Monsieur Veillette.

M. GUY VEILLETTE :

665 Merci.

Mme MONIQUE FONTAINE (DM15)

670 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, la prochaine intervenante va être madame Monique Fontaine. Madame Fontaine.
– Bonsoir, Madame Fontaine.

Mme MONIQUE FONTAINE :

675

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, bonsoir. Donc, mon nom est Monique Fontaine, et mon intervention ce soir va suivre les six questions proposées comme canevas.

680

Je vais compléter en vous disant que je vis en Mauricie, mais c'est nouveau dans ma vie, c'est depuis que je suis retraitée. Mon fils est devenu amoureux de la belle d'à côté, et ils ont à eux deux cinq enfants, moi j'ai trois petits-fils qui veulent avoir des enfants déjà. Ils n'ont pas 10 ans puis ils pensent déjà à avoir des enfants, ils trouvent ça le fun. Je vais vous inviter à considérer ça comme un peu un oiseau.

685

La crise climatique menace la survie de l'espèce humaine et les droits de la personne. Elle se présente à mes yeux comme un défi posé à notre intelligence collective.

690

Je souhaite que nos enfants et leurs enfants puissent jouir d'un environnement sain, dans la paix, dans la paix nécessaire au maintien d'une société de droit et dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de dignité qui sont enchâssées dans la Charte des droits de la personne, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale en juin 1975.

695

Les dimensions sociales et politiques du développement durable et la protection de l'environnement m'intéressent donc tout particulièrement, et les enjeux qui retiennent mon attention sont la justesse du discours et la qualité de la gouvernance.

700

En fait, quelles sont mes préoccupations à l'égard du projet? Pour tout vous dire, c'est l'écart entre le titre du projet, sa portée et le titre du projet, dis-je, donné par l'initiateur dans l'avis de projet. J'ai lu l'avis de projet, je me suis dit que ça, c'est un projet qui passe sous le radar nécessairement, pour suivre, faire la même chose que d'habitude. Ça va de soi qu'on va accepter.

705

Mais j'ai lu plus attentivement, et effectivement, le titre ne correspond pas à la réalité. Il minimise la portée du projet et, en plus, donne à la situation une apparence d'urgence. Puis là, je vous passe un paragraphe pour entrer dans le temps.

Le dépassement du seuil de capacité du LET est un risque. La poursuite des activités du LET est un enjeu. Et ce n'est pas un extrant principal, ce n'est pas l'extrant principal du projet, c'est un risque. Et c'est un risque qui est connu de la direction générale d'Énercycle depuis quatre ans.

710 On m'a répondu, on a répondu à une de mes questions : « On le sait depuis quatre ans, c'est pour ça qu'on a commencé, justement, il y a trois ans à travailler sur le projet de prolongation et d'agrandissement du site depuis 2019. »

715 En ce moment, le LET de Champlain dessert déjà une clientèle extrarégionale : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches. D'autre part, il me semble bien que le projet pilote sur les résidus fins de CRD ait réduit l'espérance de vie du LET de Champlain.

720 La cellule dédiée, présentement utilisée pour le projet pilote, occupe l'espace d'une cellule qui, autrement, aurait été construite pour recevoir des matières résiduelles. Donc, on a déjà entamé, on a déjà élargi la mission, si on veut.

725 La raison d'être du projet, c'est d'augmenter la capacité du site pour desservir de nouveaux clients – là, je ne vous lis pas le résumé du projet, j'économise –, desservir des nouveaux clients puis du tonnage, de la capacité et puis de l'importation, plus et plus, toujours.

L'objectif, en fait, il est associé à un plan stratégique, toujours. Un projet, c'est associé à un plan stratégique. Bien, l'objectif, c'est celui d'une entreprise à but lucratif. Ce n'est pas celui, ça n'apparaît pas, en tout cas, être celui du fiduciaire du domaine foncier de l'État.

730 Le commerce, il y a un contrat, c'est évident qu'il y a un contrat lucratif entre GFL, dis-je, et Énercycle. Il est question d'on fait le commerce des matières résiduelles. L'entente contractuelle produit des résultats comptables apparemment positifs : le chiffre d'affaires encaissé est supérieur aux charges liées aux activités, les produits sont supérieurs aux charges, le solde du compte de production est positif pour GFL et ses actionnaires, les partenaires, dis-je, réalisent un bénéfice et reçoivent des redevances.

735

Énercycle est propriétaire du terrain de Champlain. Cela n'en fait pas pour autant une

740 propriété privée. Le solde intermédiaire de gestion serait-il encore positif si on tenait compte des biens et services détruits ou affectés du fait des opérations? Je ne pense pas. Et je pense, je résume, j'émets l'hypothèse qu'on est bien loin du principe d'internalisation des coûts.

745 En quoi ça influence l'environnement et la qualité de vie? C'est sûr, l'argent, ça ressemble à la richesse, mais en passant, ce n'est qu'un symbole de richesse. Je pense qu'il faut faire une analyse plus poussée des coûts et avantages.

750 Quand on tient compte des biens et services détruits ou affectés du fait des opérations conjointes d'Énercycle et de Green for Life pour la production de son revenu, de ce revenu, le solde du compte de production est négatif pour la Mauricie. Je porte à votre attention que les limites du modèle d'économie circulaire, elles sont atteintes lorsque les opérations ont pour effet de détruire la source.

755 Le modèle d'affaires n'incite pas à la révision de nos modèles de consommation. La mission d'Énercycle est d'assurer la gestion efficace des matières résiduelles, pas de faire le commerce des matières résiduelles. Énercycle entretient un partenariat lucratif et ne respecte pas, à mes yeux, les limites du mandat qui lui est confié. Je fais référence à la mission de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

760 Ce projet est-il acceptable dans le milieu, et pourquoi? Ça dépend c'est quoi le milieu. Si on a une approche écosystémique ou systémique, on ne peut pas considérer le milieu... il faut voir les choses dans leur perspective d'ensemble.

765 Il est évident que le projet modifierait de façon irréversible son milieu d'accueil. Ça affecterait la nappe phréatique, la qualité de l'air, la biodiversité. Ça compromettrait l'approvisionnement en eau potable pour certains des résidents du voisinage. Ça affecterait certainement la valeur des terrains et des immeubles. Ça aurait un impact déterminant sur l'ensemble des projets de développement économique de Champlain.

Qui choisirait de vivre près d'un dépotoir interrégional, un immense dépotoir? À mes yeux, ça perturberait la vie sociale. Et autre chose qui me frappe particulièrement, c'est que le site dépasse

770 actuellement les normes en matière de concentration de sulfure d'hydrogène et que c'est entendu
que la situation perdurerait. On demande une préautorisation de dépassement de la norme, ça m'a
fait penser à la Fonderie Horne.

775 Le transport interrégional et la circulation accrue de camions plus lourds fait que l'empreinte
carbone est très lourde. On vient de nous l'expliquer, d'ailleurs, il y a quelques minutes.

780 L'empreinte matières est très lourde. Les tourbières, les milieux humides sont des
infrastructures rentables, durables et sans entretien, qui ont un rôle déterminant dans la gestion de
la crise climatique. Si on les détruit, il va falloir les remplacer par des ouvrages coûteux à construire
et à entretenir, qui n'auront pas, eux, l'avantage d'entretenir la biodiversité ni de stocker les GES.

Comment on pourrait améliorer le projet? D'abord...

LE PRÉSIDENT :

785 Madame...

Mme MONIQUE FONTAINE :

790 Oui. Oui, j'ai dépassé?

LE PRÉSIDENT :

795 Vous arrivez à la limite, mais je vais quand même vous laisser terminer, mais je voudrais
qu'on soit conscients.

Mme MONIQUE FONTAINE :

800 O.K. Ce ne sera pas long. Mes commentaires. La capacité demandée pour le projet dépasse
de beaucoup les besoins en élimination d'Énergycycle pour la MRC des Chenaux. Ceux-ci sont
estimés à 8 000 tonnes par année. Or, la capacité est de 250 000.

On peut liquider la dette d'Énercycle pour faire en sorte qu'Énercycle respecte le mandat qui lui est confié et qu'il s'en tienne à la région de la Mauricie.

805 À la question « combien ça coûterait aux résidents propriétaires de la Mauricie pour liquider la dette d'Énercycle? », on a répondu « 10 piastres par porte sur le compte de taxes. » Les Québécois sont de plus en plus sensibles aux questions environnementales et se disent prêts à payer.

810 Ma position quant à l'autorisation ou non du projet : si le gouvernement autorisait le projet, le Ministère ne respecterait pas ses propres politiques. Il agirait à l'encontre du rapport de la commissaire au développement durable, à l'encontre du rapport sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Il cautionnerait une préautorisation de la norme de sulfure d'hydrogène. L'écart entre le discours et les gestes se creuserait. Le bilan politique serait lourd et la crédibilité du
815 gouvernement serait affectée, à mes yeux.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Fontaine.

820

Mme MONIQUE FONTAINE :

Je vous en prie.

825

LE PRÉSIDENT :

Non, restez là, on a des questions à vous poser, donc on va prendre le temps de vous les poser. Donc, comme source de vos préoccupations, vous mentionnez que : « *La dimension sociétale et l'action discursive me préoccupent* – et ça, je cite votre mémoire – *au plus haut point.* »

830

Mme MONIQUE FONTAINE :

Vous citez, Monsieur le Président, si vous me permettez, vous citez mon mémoire écrit?

LE PRÉSIDENT :

835

Pardon?

Mme MONIQUE FONTAINE :

840

Vous regardez mon mémoire écrit?

LE PRÉSIDENT :

845

Non, je l'ai lu, on l'a lu avant. Non, non, on a lu vos mémoires avant d'arriver ici.

Mme MONIQUE FONTAINE :

850

Oui. Oui, oui. La prise de parole, ce soir, complémentaire à mon mémoire, que j'ai remis deux minutes avant la date limite.

LE PRÉSIDENT :

855

Si vous permettez, mais je vous poserais quand même la question.

Mme MONIQUE FONTAINE :

860

Je vous en... oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous mentionnez, bon : « *Qu'il s'agisse de relations d'affaires ou de gouvernance publique, le lien de confiance est primordial.* » Donc, c'est là-dessus que je voudrais vous poser ma question.

865

Mme MONIQUE FONTAINE :

Oui.

870 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que vous pourriez élaborer sur la question du lien de confiance puis comment l'initiateur pourrait agir afin de créer ce lien de confiance là avec les citoyens?

875 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

Il pourrait être plus vigilant et utiliser moins les euphémismes. Le discours, si vous voulez, la fonction perlocutoire du discours, c'est de persuader, ce n'est pas d'informer.

880 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, merci. Je vais passer la parole à mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

885

Vous avez mentionné dans votre mémoire puis dans ce que vous venez de présenter que, dans le fond, l'agrandissement affecterait le développement ou l'ensemble des projets de développement économique de Champlain.

890

Puisque le LET est déjà en fonction depuis quand même un certain temps, estimez-vous que c'est déjà le cas, que l'existant affecte, dans le fond, l'économie ou le développement économique de Champlain, étant donné qu'on a déjà...?

Mme MONIQUE FONTAINE :

895

Bien, je répondrais à votre question en disant que du point de vue des autorités locales, ça affecte de façon positive la situation économique de Champlain.

LE COMMISSAIRE :

900 Mais pour ce qui est du développement, vous avez parlé du développement économique
comme tel : est-ce que vous...

Mme MONIQUE FONTAINE :

905 Bien, l'importation des déchets, c'est le contraire de la réduction à la source. Ça demeure,
dans une perspective assez large, pas vraiment la meilleure idée. Et les images qui viennent : le
Québec n'est pas un pays source. On n'est pas dans la misère. On est riches de nature, hein?
L'argent, il ne faut pas la vendre au taux d'inflation actuel puis avec... la valeur actualisée nette
mérite d'être regardée.

910

LE COMMISSAIRE :

Deuxième question.

915

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

LE COMMISSAIRE :

920

Vous avez mentionné tout à l'heure qu'on peut liquider la dette d'Énercycle qui doit s'en tenir
à sa mission, qui est d'assurer la gestion efficiente des matières résiduelles de la Mauricie.
Comment, à votre avis, on pourrait ou on devrait liquider cette dette-là autrement que par, dans le
fond, le projet qui est présenté ici?

925

Mme MONIQUE FONTAINE :

La question a été posée lors des séances publiques, « *Comment cela coûterait-il aux
résidents propriétaires de la Mauricie pour liquider la dette d'Énercycle?* », on a répondu : « 10 \$

930 par porte sur le compte de taxes. » Moi, ça va me faire plaisir.

LE COMMISSAIRE :

O.K., merci.

935

Mme MONIQUE FONTAINE :

C'est moi qui vous remercie, c'est un privilège de participer à cet exercice citoyen.

940

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et c'est un exercice important, Madame Fontaine, donc c'est nous qui vous remercions de votre...

945

Mme MONIQUE FONTAINE :

Merci. Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

950

Merci.

M. PAUL LABRANCHE
MRC DE MÉKINAC (DM10)

955

LE PRÉSIDENT :

960 On va passer à la dernière intervention avant la pause. Donc, ça va être monsieur Paul Labranche, qui est préfet de la MRC de Mékinac.
– Monsieur Labranche, bonsoir.

M. PAUL LABRANCHE :

965 Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, mon nom est Paul Labranche. Je suis maire de la municipalité de Saint-Adelphe, et je ne suis pas le préfet, je présente le mémoire au nom de la MRC de Mékinac, au nom du préfet, monsieur Bernard Thompson.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM10)

970 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Labranche. Donc, j'aurais, moi, une première question à vous poser : dans votre mémoire, vous formulez la recommandation de compenser monétairement la destruction des milieux humides. Non, pardon, je me trompe de mémoire. Je me trompe de question. Vous deviez être surpris un peu, hein?

M. PAUL LABRANCHE :

980 Je commençais à me demander où est-ce que j'avais pris ça.

LE PRÉSIDENT :

985 C'est des choses qui arrivent. Donc là, les présentateurs du prochain mémoire savent déjà un peu le début de ma prochaine question. Donc, je m'adresse à vous, Monsieur Labranche. Donc, excusez-moi pour ce quiproquo.

990 Donc, vous mentionnez, à la page 2 de votre mémoire, que : « *Agrandir l'aire d'enfouissement du lieu d'enfouissement à Champlain permettrait à l'ensemble des partenaires de consolider les opérations [...] pour les municipalités participantes [...]* » Qu'est-ce que vous entendez par « consolider les opérations »?

M. PAUL LABRANCHE :

995

Bien, c'est parce que les matières fines seraient toutes consolidées ici, à Champlain, pour l'ensemble du territoire de la Mauricie, pour les 37 municipalités. Et en même temps, ça nous procurerait des revenus, parce qu'on sait : toute la dette qui a été émise, on en a fait mention à plusieurs reprises depuis le début, la dette qui est à acquitter au niveau de toutes les municipalités.

1000

LE PRÉSIDENT :

1005

O.K., parfait, merci beaucoup. Et comme deuxième question : vous mentionnez, toujours à la page 2 du mémoire, que : « *Depuis 2014, le lieu d'enfouissement, toujours de propriété publique, est opéré par l'entreprise Matrec en vertu d'une entente spécifique offrant un revenu complémentaire aux municipalités de la Mauricie.* »

Qu'est-ce que vous entendez par « revenu complémentaire », ici?

1010

M. PAUL LABRANCHE :

Bien, c'est sûr que l'exploitation par Matrec nous apporte un revenu qu'on n'aurait pas dans d'autres temps. On n'aurait pas ce revenu supplémentaire là pour combler tous les investissements qui ont été faits au site de Champlain.

1015

LE PRÉSIDENT :

O.K. O.K., parfait, je vous remercie beaucoup, je vais passer la parole à mon collègue.

1020

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir, Monsieur Labranche. Alors, si ce n'était pas du niveau d'endettement d'Énergiecycle, est-ce que, pour vous, votre appréciation de la pertinence du projet serait la même?

1025

M. PAUL LABRANCHE :

Dans une perspective de proximité de services pour l'ensemble de la Mauricie, oui.

1030 **LE COMMISSAIRE :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1035

Parfait, bien, merci beaucoup, Monsieur Labranche.

Donc, on va aller maintenant à la pause. J'ai à mon horaire 20 h 15, environ, donc on va revenir à 20 h 30, s'il vous plaît, pour la poursuite des autres interventions. Merci beaucoup.

1040

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

Mme LAURÉANNE DANEAU

1045

Mme CHRISTINE HILL

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE – CREM (DM14)

LE PRÉSIDENT :

1050

Je vous demanderais de bien vouloir vous préparer pour la suite des présentations. Donc, le prochain mémoire va être présenté par le Conseil régional de l'environnement de la Mauricie, par madame Lauréanne Daneau, Clélia Chouhani et Christine Hill.

– Bonsoir.

1055

Mme LAURÉANNE DANEAU :

Bonsoir, je suis accompagnée de Christine Hill.

LE PRÉSIDENT :

1060 Bonsoir, Mesdames.

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1065 Bonsoir, Monsieur le Commissaires, Monsieur le Président. La nuit dernière, j'ai fait un rêve que je n'avais pas besoin de venir présenter le mémoire, parce que le projet était annulé, parce que la société avait décidé de devenir zéro déchet. Et en devenant zéro déchet, on n'avait plus besoin d'agrandir nos infrastructures.

1070 Donc, j'étais réjouie, déçue pour la rédaction, jusqu'à ce que je me fasse réveiller par ma fille de cinq ans qui venait de faire un cauchemar et qui m'a dit : « Maman, est-ce que c'est vrai qu'entre 2018 et 2021, on a augmenté de 3 % les matières résiduelles par habitant, par année? » Et je lui ai dit : « As-tu encore lu le bilan annuel de Recyc-Québec avant de te coucher? » Et elle m'a dit : « Telle mère, telle fille. »

1075 Donc, dans ces circonstances-là...

LE PRÉSIDENT :

1080 Introduction intéressante, Madame.

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1085 Dans ces circonstances-là, j'ai envie de commencer notre intervention avec trois constats, qui situent la lecture qu'on fait du projet actuel dans Champlain. Tout d'abord, le premier constat, c'est que pour nous, le projet d'agrandissement, ce n'est pas un problème en soi, c'est le symptôme d'un problème, d'une société qui génère trop de déchets.

D'abord, un BAPE, c'est une occasion de s'assurer que si jamais le projet va de l'avant, il se fasse le plus intelligemment possible. Le deuxième constat, c'est que les gouvernements du

1090 Québec et du Canada semblent conscients qu'il s'agit d'un chantier immense de réduction à la source qui est nécessaire.

1095 Et bien que les mesures soient imparfaites, on peut le dire, on sent qu'il y a quand même des directives de la part de nos gouvernements comme quoi ils veulent tenter des changements qui sont structurants.

1100 Notamment lorsque le ministre de l'Environnement, monsieur Benoît Charette, a mandaté, en janvier 2021, le BAPE, pour faire une enquête générique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, il avait dit à ce moment-là vouloir avoir un portrait des besoins pour les 20 prochaines années et de vouloir réduire de 50 % d'ici 2025 les 17 000 tonnes de matières résiduelles enfouies annuellement au Québec.

1105 Et nous voulons saluer cette vision-là, parce que ça nous prend une vision de réduction à la source pour arrêter d'avoir besoin d'agrandir des lieux d'enfouissement techniques.

1110 Depuis, il y a plusieurs chantiers réglementaires qui sont en cours, que ce soit l'élargissement de... en fait, la responsabilité élargie des producteurs, le registre fédéral sur les plastiques, la réforme de la collecte sélective, du système québécois de consigne, l'interdiction des plastiques à usage unique; bref, il y a plusieurs grands chantiers réglementaires qui sont en cours. Ça va demander du temps, donc nous saluons ces orientations-là dans le contexte actuel.

1115 Le troisième constat, c'est qu'en Mauricie, c'est une régie de gestion des matières résiduelles qui est parapublique, ce qui veut dire que le conseil d'administration est composé de représentants élus par la population, et c'est une décision qui vient des représentants élus de vouloir agrandir le lieu d'enfouissement. Donc, ce n'est pas une décision qui est purement privée.

1120 Et dans ces choix politiques qui ont été faits dans la région, il y a celui de se doter d'infrastructures de traitement des matières résiduelles. Et dans ce contexte-là, avec les investissements qui ont été faits dans les dernières années, d'avoir deux sites plus plusieurs écocentres, nous ne sommes pas convaincus que la Mauricie serait gagnante d'enclencher le processus de fermeture et de gestion postfermeture du LET de Champlain. Par contre, notre avis

s'accompagne de plusieurs recommandations.

1125 Nous vous proposons, dans le mémoire, deux axes principaux : celui des résidus ultimes, qui est l'orientation que nous devons avoir en tant que société, et celui de l'impact sur les écosystèmes.

1130 Trois enjeux ont été identifiés. Tout d'abord, je l'ai dit en entrée de jeu : la société québécoise génère une trop grande quantité de déchets, et il est important d'avoir une offensive politique de grande ampleur pour la réduction à la source.

1135 L'élimination du résidu ultime sera nécessaire, mais après avoir fait tous les efforts nécessaires en amont. Nous constatons qu'il y a une déresponsabilisation généralisée, tant du côté résidentiel qu'institutionnel, des commerces et des industries quant à la performance générale des gestions de matières résiduelles. Jeter reste encore l'option facile, simple et sans trop de conséquences directes.

1140 En même temps, dans l'actualité des derniers mois, on a constaté des entreprises qui ont été mises sous les projecteurs, comme Home Depot et Couche-Tard, qui se départissent, dans leurs conteneurs à déchets, d'invendus pour simplement libérer leurs tablettes et faire place à d'autres produits.

1145 C'est un non-sens qui peut avoir un effet pervers sur toutes les personnes et les ICI qui ont l'impression que leurs efforts sont ainsi annulés par de tels agissements. Est-ce que les lieux d'enfouissement techniques qui arrivent à pleine capacité seront agrandis pour recevoir ces montagnes de denrées alimentaires et d'articles neufs invendus? En tant que société, nous ne pouvons pas tolérer de tels non-sens.

1150 Nous constatons également qu'au Québec, l'indice de circularité est de 3,5 %. On est dans une société avec une économie qui est linéaire, c'est-à-dire qu'on extrait des ressources naturelles, on les transforme, on les consomme puis on les jette, et le cycle recommence.

L'économie circulaire propose de revoir la chaîne de production et consommation pour qu'on optimise le plus possible nos matières et qu'on retarde le plus possible l'élimination. Mais seulement

1155

3,5 % de l'économie québécoise, elle est de type circulaire, ce qui veut dire qu'il reste encore beaucoup de place à l'amélioration.

1160

Est-ce que nous allons agrandir un lieu d'enfouissement pour y mettre des objets et des matériaux qui ont encore une certaine valeur en une certaine utilité? Nous nous questionnons fortement.

1165

Par conséquent, la première recommandation que nous faisons, c'est développer une vision nationale de transformation de l'économie québécoise vers une économie circulaire qui permet de concrétiser la hiérarchie des 3RV, c'est-à-dire la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

1170

Nous considérons qu'il est nécessaire également de poursuivre les investissements dans les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation, qui permettent une modification des comportements et encouragent une consommation plus durable.

Et puis nous recommandons de trouver des mécanismes, qu'ils soient réglementaires, des incitatifs ou des pénalités, qui rendent plus intéressants la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation, au détriment de l'élimination.

1175

Deuxième enjeu que nous avons identifié : l'augmentation de la capacité annuelle des matières à recevoir dans le projet d'agrandissement actuel.

1180

Essentiellement, l'augmentation de 100 000 tonnes annuelle qui est demandée de plus que la capacité actuelle, c'est pour accueillir un projet de fines de CRD, c'est-à-dire des particules fines des résidus de construction, rénovation et démolition.

1185

Siégeant sur le comité de vigilance du LET de Champlain, nous avons eu l'occasion d'entendre la démarche derrière ce projet et poser plusieurs questions pour bien le comprendre.

Dans le contexte où, au Québec, il y a des centres de tri qui sont spécialisés en CRD, et plusieurs ont dû mettre la clé à la porte entre 2016 et 2019, passant de 53 à 41 centres de tri

spécialisés parce qu'il n'y avait pas de débouchés pour les fines de CRD, nous jugeons que de trouver une solution, c'est important, et c'est considérable dans le projet qui est présenté actuellement.

1190 Les centres de tri spécialisés voient transiter 2 millions de tonnes de résidus par année, selon les données de Recyc-Québec, et il faut éviter l'enfouissement de ces matériaux-là.

1195 Nous estimons donc que ce type d'initiative, dans le cadre du projet d'agrandissement, est très intéressant et correspond à ce que le ministre Charette désigne comme l'enfouissement de résidus ultimes.

1200 Par contre, nous encourageons, considérant que l'agrandissement permettrait les opérations jusqu'en 2045, de poursuivre les recherches et développement pour s'assurer qu'on trouve des voies de valorisation autres que l'enfouissement pour ces fines de CRD.

1205 Le troisième enjeu : la faible valorisation des biogaz. Actuellement, il y a une symbiose industrielle entre le LET de Champlain et l'entreprise de Diana Food, qui est voisine au LET. Il y a une valorisation d'une partie des biogaz, soit 20 à 25 % qui y sont valorisés, et une mutualisation des équipements de traitement des eaux, ce qui est, somme toute, très positif, parce que ça s'inscrit dans le principe d'économie circulaire.

Cela dit, nous recommandons que le projet, s'il poursuit ses opérations, qu'il y ait des démarches pour trouver une solution pour valoriser 100 % des biogaz du LET.

1210 Le deuxième axe que nous identifions est l'impact sur les écosystèmes naturel et social. Le premier enjeu, c'est celui de la destruction pour agrandir. Soyons honnêtes : nous trouverons toujours une meilleure vocation à un site que celle d'accueillir un LET.

1215 Par contre, vos prédécesseurs, les commissaires du BAPE générique de 2022, nous ont prévenus en nous disant qu'il apparaît évident que de nouveaux lieux d'élimination ou des agrandissements de lieux existants devront être autorisés au Québec au cours des 20 prochaines années, considérant l'état des infrastructures actuelles et le volume de matières résiduelles générées

au Québec.

1220 Si on accepte une telle prémisse, nous jugeons qu'il est préférable de privilégier les agrandissements d'infrastructures existantes plutôt que de miser sur la création de nouveaux lieux d'enfouissement.

1225 D'un point de vue environnemental, il est souhaitable d'éviter la destruction des milieux naturels dans un contexte de changements climatiques, d'effondrement de la biodiversité. Leurs fonctions et services écosystémiques contribuent à assurer des milieux de vie de qualité.

1230 Dans le cas du LET de Champlain, il ne nous apparaît pas possible d'optimiser les infrastructures existantes pour faire l'agrandissement sans procéder à la destruction des milieux naturels.

1235 Par contre, le ministère de l'Environnement préconise l'approche d'atténuation, qui est la séquence suivante : éviter, minimiser et compenser. Est-ce que cette séquence a bien été respectée dans le projet qui a été déposé?

1240 On observe que le polygone de l'aire projetée propose un agrandissement qui est dans les limites administratives de la municipalité de Champlain et se situe plus du côté de la zone nord-ouest, alors que si on regarde la cartographie de Canards Illimités, on observe que du côté est, il n'y aurait pas de milieux humides.

1245 Suivant les principes d'éviter, minimiser, compenser, aurait-il été possible d'éviter la destruction de ces milieux en proposant un polygone qui couvre la portion sur le terrain voisin, c'est-à-dire du côté de Batiscan, où il ne semble pas y avoir de milieux humides?

1245 La perte des milieux humides n'a pas le même impact selon le portrait des écosystèmes du bassin versant dans lequel ils se situent. Nous avons été proches collaborateurs de la démarche des plans régionaux des milieux humides et hydriques de la MRC des Chenaux, donc nous avons, même si le document n'est pas encore public, nous avons eu accès aux différentes données pour le constituer.

1250 La MRC des Chenaux a quelque chose de particulier au Québec : c'est que 17 % de son territoire est composé de milieux humides. La moyenne, en Mauricie, est de 10 %. Donc, on est dans une MRC qui a la plus grande proportion de milieux humides sur son territoire.

1255 Nous constatons que la perturbation de 2,5 hectares des milieux humides sur un total de 15 377 hectares n'a pas les mêmes conséquences environnementales que si cette superficie était dans une MRC où les milieux humides étaient extrêmement rares.

1260 Nous accueillons positivement le fait que le projet d'agrandissement évite la destruction d'une tourbière, qui est un écosystème qui est beaucoup plus rare au Québec, et le processus écologique pour se créer est sur une très longue période.

1265 Concernant la destruction et l'altération des marécages, nous constatons que ce type de milieu n'est pas rare sur le territoire de la MRC. Trois marécages seront sacrifiés dans le cadre du projet d'agrandissement, mais ils n'ont pas été retenus parmi les milieux humides d'intérêt pour la conservation dans le projet de PRMHH, ni dans un des territoires d'intérêt esthétique, ni dans les aires protégées, réserve naturelle ou aire de concentration d'oiseaux.

1270 Il faut toutefois tenir compte de l'effet cumulatif des pressions anthropiques multiples. Donc, l'agrandissement du LET s'inscrit dans un contexte où est-ce qu'il y a des aménagements de réseaux routiers, gazoducs, barrages, drainages, coupes forestières et agricoles. Le LET n'est pas la seule activité sur laquelle il y a une pression qui est faite sur les milieux humides, donc on recommande d'éviter, comme piège, d'étudier leurs impacts en silo, à la pièce, et de tenir compte de l'ensemble des pressions.

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez conclure bientôt?

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1280 Oui. Je vais vous laisser me poser ma question sur la recommandation que vous aviez ciblée,

je l'ai bien encerclée. Donc, je vais poursuivre juste sur deux derniers enjeux.

1285 La rivière Champlain est une rivière qui est dynamique. Donc, on trouve important que l'espace de liberté des cours d'eau soit tenu compte dans la structure des sols, et surtout dans un contexte de changements climatiques. Avec l'augmentation des précipitations, des embâcles, le débit d'eau pourrait être augmenté. Donc, on trouve important qu'il y ait une analyse multicritère qui tienne compte de l'espace de liberté des cours d'eau pour s'assurer de la viabilité à long terme du projet.

1290 Et le dernier enjeu concernant les nuisances appréhendées : on observe que le LET est situé en périphérie du cœur villageois, près d'une autoroute 40, il y a une voie de contournement, il y a une zone tampon boisée qui permet de réduire l'effet des bruits, des odeurs et de l'impact négatif sur les paysages.

1295 Le canal de communication avec le comité de vigilance et la population est bien présent, et nous recommandons de poursuivre les efforts avec le milieu pour avoir un dialogue qui est ouvert et empathique.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Daneau. Donc, je n'ai pas voulu vous presser, mais c'est parce qu'on veut avoir le temps de vous poser toutes nos questions.

1305 **Mme LAURÉANNE DANEAU :**

Super.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que votre mémoire était riche de questions qui nous sont venues en le lisant. D'abord, donc je vais y aller avec ma question que j'ai un peu lancée tout à l'heure.

1315

Vous formulez la recommandation : « *Compenser monétairement pour la destruction des milieux humides* – ce qui, en passant, est obligatoire selon la LQE – *et voir avec les organismes locaux les possibilités de restaurer ou de créer d'autres milieux dans les endroits prioritaires pour la conservation et la protection de la biodiversité.* »

1320

Qui, selon vous, pourrait assumer un leadership pour aider les intervenants du milieu à préparer des projets ou à soumettre des projets?

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1325

Depuis 2022, il existe une nouvelle table de concertation en région, qui s'appelle le Réseau Mauricie, qui regroupe les organismes de bassins versants, les comités ZIP et le Conseil régional de l'environnement, pour voir quels sont les besoins et les possibilités de collaboration de projets en région, en lien avec les milieux humides et hydriques.

1330

Jusqu'à tout récemment, le programme de création et de restauration des milieux humides et hydriques était très complexe, très difficile à déposer et à être accepté pour des projets, et a dépensé ce que monsieur Rousseau a mentionné plus tôt ce soir : en Mauricie, il y a environ 1 M\$ qui est disponible pour ce type de projet, et il n'y a aucun organisme qui est intéressé à déposer dû aux complications du processus.

1335

Le processus a été revu récemment, donc une fois que les PRMHH seront adoptés, nous allons utiliser ces outils-là pour voir quels sont les sites prioritaires qui mériteraient des projets de création. Donc, ça pourrait être l'objet d'une collaboration entre plusieurs organismes.

1340

Il y a en a d'autres aussi qui ne sont pas attirés au milieu de l'eau, par exemple Nature-Action Québec, qui a fait des acquisitions à des fins de conservation dans la tourbière Red Mill, Conservation de la nature Canada aussi, qui a des acquisitions de conservation dans la tourbière Lac-à-la-Tortue.

1345

Donc, il y a plusieurs organismes qui travaillent conjointement ensemble pour protéger les milieux naturels en Mauricie.

LE PRÉSIDENT :

1350 Donc, ce serait la table de concertation dont vous parlez qui pourrait prendre le leadership pour stimuler la présentation, le dépôt d'un projet ou de projets pour la restauration ou la création de nouveaux milieux humides?

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1355 Je pense que ça pourrait être une instance, oui, désignée. Évidemment, ça devrait se faire en collaboration avec les MRC, les municipalités. Mais nous, dans notre recommandation, c'est surtout s'assurer que ça se fasse, et que ça se fasse dans le bassin versant où il y a eu une perte, donc autour de la tourbière Red Mill idéalement, mais dans le bassin versant de la rivière Champlain.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Et l'objectif, je dirais, sous-jacent à ma question, c'est que quand il y a beaucoup d'intervenants, il y a souvent une dilution, un peu, des actions à poser ou de qui va poser les actions. Et là, je trouve intéressant qu'il y a une table de concertation où cette question-là peut être posée directement. Donc, une table de concertation, si je comprends bien, qui a spécifiquement cet objectif-là, si je comprends bien, de...

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1370 En effet. C'est pour avoir un meilleur espace pour se partager nos apprentissages terrain, voire les enjeux, aussi, qu'on peut traiter à une échelle qui est plus large qu'un bassin versant, mais aussi d'organiser ensemble des activités de concertation, exemple un colloque « Eau et municipalités » qui aura lieu au mois d'octobre, cette année.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Mais la présentation de projets pour la restauration et la création des nouveaux

milieux humides, c'est certainement une bonne idée pour la table de concertation.

1380 Dans votre mémoire, vous formulez la recommandation de réaliser « *une analyse multicritère qui tient compte de l'espace de liberté [...] de la rivière Champlain et de la structure des sols pour évaluer la viabilité à long terme du projet.* »

1385 Ma question : pourriez-vous élaborer sur comment le LET de Champlain, dans sa forme agrandie, on prend l'hypothèse que le projet va de l'avant et il va être agrandi, pour avoir des impacts sur les phénomènes d'érosion et de stabilité des sols de la rivière Champlain, si on considère que la route Sainte-Marie, entre le LET et la rivière Champlain, oui, c'est ça, donc je ne sais pas si vous comprenez bien ma question.

1390 Mais c'est que : de quelle façon le LET pourrait avoir un impact sur la dynamique de méandrement de la rivière Champlain?

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1395 Je ne pense pas que le projet d'agrandissement pourrait avoir un impact, c'est plutôt l'inverse : est-ce que les méandres de la rivière, et dans sa... une rivière – ce n'est pas à vous, Monsieur Magnan, que je vais l'apprendre – bouge, sort de son lit, elle est dynamique.

1400 Donc, avec les phénomènes météorologiques extrêmes qu'on risque de connaître de plus en plus, est-ce que le ministère des Transports et de la Mobilité durable, est-ce que les ministères de la Sécurité publique ont des scénarios de projection des mouvements qui sont appréhendés de la rivière Champlain, et est-ce que les ingénieurs ont des informations à transmettre au ministère de l'Environnement?

1405 Nous ne présumons pas que l'information se passe d'un ministère à l'autre. Il arrive malheureusement encore trop souvent des projets qui s'analysent en silo.

Donc, l'esprit de la recommandation, c'est de s'assurer que s'il y a des projections sur des centaines d'années, des mouvements appréhendés de la rivière Champlain, qu'on puisse en tenir

1410 compte dans le projet d'agrandissement pour éviter que si jamais elle bouge et qu'elle pourrait
mettre à risque les infrastructures du LET, qu'on l'ait vu venir et qu'on puisse prendre les mesures
en conséquence, en amont de l'agrandissement.

LE PRÉSIDENT :

1415 Parfait, merci beaucoup, c'est très clair. Donc, j'avais l'impression que c'était peut-être
l'inverse, à la lecture de votre mémoire, puis c'est sans doute moi qui a mal compris la
recommandation que vous avez faite, mais votre réponse est très claire et ça nous éclaire.

1420 À la page 12, vous recommandez de : « *Tenir compte de l'effet cumulatif [...] sur les milieux
naturels à proximité [...]* » Avez-vous des informations sur d'autres développements qui contribuent
ou qui viendraient contribuer à des effets cumulatifs?

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1425 Mais en fait, considérant qu'il y a une autoroute qui est proche, qui traverse même la tourbière
Red Mill, qu'il y a des gazoducs, aussi, dans le sous-sol, qu'on est près de terres agricoles, donc
quand on étudie un projet et l'impact qu'il aura, mais sans tenir compte de tous les projets qui se
sont accumulés dans un grand rayon autour de ces milieux humides ou ces milieux naturels, on
1430 perd de vue l'altération à long terme qu'on peut observer sur les milieux naturels.

Donc, je n'en ai pas de spécifique à vous mentionner, mais c'est plus ce souci-là de faire
attention aux pièges d'analyser les projets seulement en silo puis de tenir compte de l'effet cumulatif
des pressions anthropiques.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Votre réponse est très, très claire. Donc, je voulais seulement savoir si vous aviez
des... puis vous m'avez donné quand même quelques exemples, mais sur le fond, je comprends
1440 votre point de vue et votre recommandation.

1445 Ma dernière question : vous semblez suggérer qu'il serait bénéfique de modifier le polygone qui couvre la portion du site pour éviter un milieu humide. Est-ce que vous pourriez élaborer sur... mais en fait, je réalise que vous avez répondu à ma question dans votre intervention, peut-être plus clairement que dans le mémoire, puis je vais passer la parole à mon collègue, parce qu'on avait beaucoup de questions, lui et moi.

1450 Donc, je vais lui laisser la chance de vous poser ses questions. Parce que là, je comprends que vous voudriez privilégier le côté est, peut-être, au détriment du côté...

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1455 Je ne préconise pas qu'on le privilégie. Je veux m'assurer que le ministère de l'Environnement ait les réponses à la question « est-ce qu'on a fait vraiment les efforts d'éviter, minimiser et compenser? ».

LE PRÉSIDENT :

1460 O.K.

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1465 Donc, je ne sais pas quelles sont les raisons pour lesquelles on a dessiné le polygone tel qu'il nous est présenté, mais je veux m'assurer que l'option de le faire plus du côté de Batiscan et d'éviter toute destruction de milieux humides, elle a été analysée, étudiée, et que les raisons pour laquelle on ne va pas de ce côté-là, elles sont satisfaisantes aux yeux du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

1470 Parfait. Encore une fois, très clair. Donc, je vous remercie beaucoup, je vais passer la parole à mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

1475

Merci. Quelques petites questions pour vous. Dans un premier temps, vous avez indiqué que la région a choisi, dans le fond, de se doter d'infrastructures pour gérer, à l'intérieur de la région, ses matières résiduelles. Est-ce que ce choix, d'après vous, est compatible avec le fait d'importer, en fait, de recevoir des matières en quantité importante de l'extérieur de la région?

1480

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1485

Oui. Oui, parce qu'il y a des régions au Québec qui ont fait le choix de ne pas avoir d'infrastructure. Je pense, par exemple, à l'Outaouais, qui est quand même une grande région avec une population importante. Et du côté de l'Outaouais, ils ont pris la décision d'exporter toutes leurs matières dans des lieux d'accueil qui peuvent accueillir ces matières-là. Donc, je pense que c'est un choix politique qui a été fait.

1490

Après ça, la population de la Mauricie n'est pas si nombreuse que ça, autant en termes d'individus que d'entreprises. Donc, pour permettre de rentabiliser aussi les infrastructures, ça m'apparaît normal qu'on ait besoin d'aller chercher des clientèles qui sont à l'extérieur de la région.

1495

Dans le rapport du BAPE générique sur les résidus ultimes, le mentionne aussi : la plus-value de faire de la mutualisation des infrastructures qui sont existantes, donc pour moi, ça s'inscrit dans cette optique-là.

1500

Après ça, qu'on ait des clients qui soient situés à L'Isle-Verte dans Chaudière-Appalaches et qui trouvent plus rentable de payer le transport pour acheminer leurs matières en Mauricie, moi, je me questionne plus sur leur décision à eux de privilégier nos infrastructures qui semblent loin.

1505

Mais après ça, je ne crois pas que le Québec serait gagnant de créer des infrastructures d'accueil et de traitement dans toutes les régions. Je crois qu'on a un gain à faire pour rentabiliser, mais aussi optimiser ce qu'on a déjà. Donc, pour moi, ça ne me pose pas de problème du tout.

LE COMMISSAIRE :

1510 Très bien, merci. Deuxième question porte sur les résidus fins de CRD. Donc, vous avez dit souhaiter qu'il y ait de la recherche qui se poursuive pour valoriser et trouver des débouchés autres que l'enfouissement. Le projet comprend, prévoit, en fait, 100 000 tonnes par année d'enfouissement de résidus fins.

1515 Si jamais ces recherches-là portent fruit, qu'on trouve des débouchés, puis que donc, le marché pour ces matières-là n'est pas le même, en fait, est-ce que d'après vous, les cellules qui sont prévues ou le tonnage prévu devrait être utilisé pour d'autres matières résiduelles résidentielles?

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1520 Bien, moi, ce que je souhaite, c'est qu'il y ait une réduction à la source majeure d'ici 2045 et qu'on ait trop de place pour enfouir, mais parce qu'on a été tellement bons dans notre performance en amont. Ce serait mon souhait.

1525 Après ça, dans un scénario où on trouve des débouchés, où on trouve une façon de valoriser les fines de CRD et qu'on leur évite l'enfouissement, après ça, je me tournerais vers les opérateurs pour trouver des solutions pour optimiser les infrastructures qui sont en place.

1530 Je comprends qu'en ce moment, il y a très peu de possibilités de valorisation, considérant la contamination des fines de CRD. Par contre, je sais qu'il existe aussi des endroits qui vont, par exemple, valoriser la poudre de gypse comme amendement, engrais sur des terres agricoles.

1535 Donc, c'est un secteur que je ne peux pas m'avancer trop loin, mais considérant qu'on se projette sur 2045, je crois qu'il ne faut pas baisser les bras dans la recherche et développement puis garder le principe de la hiérarchie des 3RV : réduire à la source, faire du réemploi, recycler, valoriser, puis enfouir si jamais on n'a vraiment rien d'autre à faire.

LE COMMISSAIRE :

1540 O.K. Mais en fait, ma question portait sur : si jamais on arrive à trouver des solutions, qu'est-ce qu'on fait avec ce qui était prévu en termes d'espace pour les résidus fins? Est-ce que, dans le fond, vous seriez favorables à ce que ça soit réutilisé pour avoir plus d'enfouissement de matières résiduelles résidentielles? En fait, c'était ça, un peu, ma question.

1545 **Mme LAURÉANNE DANEAU :**

Oui, je la comprends. N'étant pas ingénieure, je me sens limitée dans la capacité de voir le potentiel de revoir les vocations possibles des cellules qui seront bâties. Donc, je ne sais pas quoi vous répondre.

1550

LE COMMISSAIRE :

1555 Ce n'est pas un problème. Vous parlez, en fait, vous avez, dans votre conclusion, dit qu'il fallait poursuivre les efforts de communication avec le milieu. Dans votre mémoire, on dit « *un dialogue ouvert et empathique* ».

J'aimerais ça que vous élaboriez un petit peu plus sur ce projet, sur cette proposition-là, et quelle forme prendrait cette communication. Est-ce qu'on poursuit ce qui est déjà fait? Est-ce qu'il y aura d'autres choses à faire en matière de communication avec la population?

1560

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1565 Oui, bien, plus tôt ce soir, le maire Guy Simon l'a mentionné quand même : depuis 2021, le comité de vigilance est informé. On a eu l'occasion de poser nos questions, de recevoir différentes présentations. Donc, le comité de vigilance, il est là.

Après, il y a eu des séances d'information ouvertes au public. Il y en a eu trois, je crois. Des portes ouvertes qui sont possibles pour n'importe qui veut voir comment ça se fait, la gestion, les opérations d'un LET. Moi, je trouve que c'est une très belle ouverture qu'on retrouve à la fois du

1570 côté du LET de Saint-Étienne, mais de Champlain.

Donc, ça permet aux gens de voir leurs poubelles, aussi. Je parlais de déresponsabilisation, on a tendance à les mettre sur le bord du chemin puis dire « ce n'est plus mon problème, c'est rendu le problème de ma municipalité ».

1575 Mais cette déresponsabilisation, moi, je la trouve dommage aussi, parce qu'après ça, on peut être choqués de voir un lieu d'enfouissement, de voir le volume de déchets que notre société génère, mais moi, je trouve ça important d'en être confrontés.

1580 Mais que les sites soient ouverts pour qu'on puisse poser des questions, voir les membranes, voir les types de sols, savoir qu'est-ce qui se passe avec les odeurs, comment on les répertorie, comment on intervient, aussi, pour réduire ces effets-là, je trouve ça bien.

1585 Je sais aussi que parmi les citoyens qui sont près du site, qui ont signifié des inquiétudes, ils ont été contactés directement pour créer un dialogue pour pouvoir... qu'ils aient la chance de poser leurs questions, qu'ils aient la chance de dire qu'est-ce qui les préoccupait, notamment au niveau de la contamination de leurs puits privés.

1590 Donc, ça, je trouve que c'est des éléments qui sont très positifs, qui montrent une forme de transparence, aussi, dans la démarche actuelle, contrairement à des sites où on pourrait croire qu'il y a une chape de plomb et qu'on ne sait pas trop ce qui se passe, qu'il n'y a pas vraiment de reddition de compte envers la société, la population, chose que je n'observe pas du côté de Champlain.

1595 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, ce que je comprends, c'est que poursuivre les efforts, c'est poursuivre, dans le fond, ce genre d'activité de communication qui a déjà été faite?

1600

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1605 Oui, tout à fait. Puis quand je dis « empathique », c'est de reconnaître qu'il y a des citoyens qui sont inquiets, qui sont préoccupés, et qui ne sont pas heureux de voir qu'on détruit des milieux naturels pour faire place à des déchets, et je les comprends.

1610 Et je pense que c'est important de ne pas les juger, de ne pas les ridiculiser dans leurs préoccupations, qu'ils se sentent entendus. Ça m'apparaît très important. Puis jusqu'à maintenant, je sens que c'est le ton qui est préconisé en ce moment à Champlain, et je trouve important de le souligner. Puis j'espère qu'on va continuer dans cette lignée-là.

1615 Et si jamais il y a des inquiétudes pour lesquelles on a besoin de plus de documentation, bien, qu'il y ait toujours cette ouverture-là aussi pour être transparent envers la population.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Daneau, Madame Hill, merci beaucoup pour votre mémoire.

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1625 Elle était bonne, hein? C'est pour ma conscience.

LE PRÉSIDENT :

1630 Pardon?

Mme LAURÉANNE DANEAU :

1635

Elle était bonne, hein? C'est ma conscience à table. Merci beaucoup à vous.

LE PRÉSIDENT :

1640

C'est bon. C'est bien. C'est parfait. C'est important d'avoir des appuis. Donc, merci beaucoup, encore une fois.

M. FRANÇOIS BELLEMARE (DM3)

1645

LE PRÉSIDENT :

1650

La prochaine présentation va être faite par monsieur François Bellemare. Monsieur Bellemare. Pendant que monsieur Bellemare s'approche, vous avez sans doute remarqué qu'on a passé un peu plus de temps avec le mémoire du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie, on avait plusieurs questions à leur poser, et je vous dirais que le temps fait bien les choses, on est dans notre horaire, ce soir, ou à peu près.

1655

Donc, ça nous a permis de poser toutes nos questions à tous les intervenants, et ça va être la même chose pour monsieur Bellemare.

– Donc, merci beaucoup, Monsieur Bellemare.

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1660

Merci de me recevoir. Bonsoir. En fait, moi, c'est des questions que je me posais depuis le début des audiences, puis tout ça, puis je n'ai pas eu beaucoup de réponses à mes questions, même si j'ai écrit à Ville de Trois-Rivières, à Énergycycle ou peu importe le rang [phon.], c'était plutôt au niveau économique.

1665

En fait, dans le préambule, comme commentaire, en fait, ce que j'avais en tête au 16 mars,

si je comprends bien : le site de Champlain est un site final, donc un cimetière où aucune exploitation de matières résiduelles n'est prévue, soit par Énercycle, Matrec ou GFL.

1670 Deux questions pour orienter la réflexion vers une bioéconomie qui valoriserait le site et les citoyens de Champlain. Alors, comme questions, ce que j'avais, c'est :

1675 1. Compte tenu de la sensibilisation écologique, économie verte et environnementale des années 2023, pensez-vous qu'un projet de ce type est encore actuel, puisque rien n'incite les citoyens à diminuer leurs déchets? C'est un peu... madame Daneau, elle a un peu répondu à ça, un peu beaucoup, même. Très bien, même.

1680 2. Compte tenu de vos compétences industrielles en la matière, pourquoi ne pas jumeler ce projet avec un volet écoénergétique de récupération des biogaz; de tri, recyclage et récupération (matériaux de construction et autres des écocentres); de reboisement et de verdissement des cellules du site; de construction des serres sur ou près des cellules fermées, respectant la vocation de culture maraîchère de cette région; de reconstruction des milieux humides détruits avec compensation par la MRC?

1685 En fait, c'est tous des points dans les questions qui sont venus durant les périodes de questions, les commentaires, également, des citoyens qui sont venus, qui ont présenté.

1690 Maintenant, suggestions de points à éclaircir par le BAPE, car on n'a pas accès aux documents et contrats. Par contre, ce que j'ai vu sur le site cet après-midi, c'est qu'on a pu avoir accès au contrat qui avait été signé entre Énercycle et Matrec puis les modifications qui ont eu lieu également en 2019.

1695 Moi, c'est ça qui me préoccupait : c'était quoi l'agencement entre Matrec, Énercycle, GFL puis tout ça. Je ne comprenais pas trop la dynamique qu'il y avait dans tout ce charabia-là. Parce que, dans le document de présentation, ce n'est pas trop clair.

Alors, modification du LET de Champlain. Considérant :

1700 • que les membres du CA d'Énercycle ont permis d'aller de l'avant avec une modification de la mission du LET de Champlain à la demande de Matrec/GFL, modification qui consiste à allouer à Matrec/GFL la permission d'enfouir des résidus fins provenant des centres de tri opérés par eux ou par d'autres compagnies;

1705 • que GFL construit un centre de tri à Montréal-Est et que sa gestion sera sans doute confiée à Matrec Montréal-Est;

• que Matrec/GFL est le gestionnaire privé du LET de Champlain et, de ce que j'en comprends, fonctionne comme un partenariat public-privé et, de ce fait, sont soustraits du rapport financier public émis annuellement par Énercycle;

1710 • que le contrat de gestion Matrec/GFL envers Énercycle se termine dans 20 ans, à la fin de la période de prolongation de la présente demande;

1715 • qu'après ce terme, la responsabilité de fermeture du site et sa continuité revient entièrement à Énercycle;

1720 • que des sommes conséquentes sont cumulées selon les directives du MELCCP, puis il y a (inaudible) après, pour couvrir les frais de surveillance et de réparation durant une période de 30 ans. Cette période de 30 ans a été évaluée pour les sites d'enfouissement de déchets domestiques décomposables;

• que Matrec/GFL assume la recherche et le développement de ce protocole d'enfouissement, conjointement avec le CRIQ, aidé financièrement par Investissement Québec, pour monter un prototype de terrain;

1725 • que les essais se font depuis 2021 dans une portion de cellule du LET actuel de Champlain, faisant que la durée de vie du LET pour l'enfouissement des résidus résidentiels a été raccourcie de deux ans;

• que Matrec/GFL a prolongé le temps d'essai du prototypage d'enfouissement des résidus

1730 fins jusqu'en début 2024, ainsi que le volume d'enfouissement jusqu'à 200 000 tonnes;

- que si le prototype d'enfouissement fonctionne et rencontre les critères environnementaux requis, Matrec/GFL ira de l'avant et utilisera cette technologie pour enfouir 100 000 tonnes de résidus fins annuellement pendant 20 ans;

1735

- que, pour mettre au point ce prototype, ils ont eu l'aval du MELCCP;

- que, selon le spécialiste du MELCCP, le sous-sol argileux sur lequel repose le LET de Champlain diminue les risques de diffusion des particules fines et de leurs dérivés;

1740

- que ladite stabilité de ce sol argileux n'est pas sans risque, et que les géologues ont émis des réserves sérieuses;

- les changements climatiques actuels et anticipés et la hausse prévue du niveau de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent, et ce, pas uniquement durant une période active du site, 20 ans, mais surtout durant la période postfermeture.

1745

Alors, c'est toutes des questions qui ont été posées par les intervenants aux gens du ministère de l'Environnement et à d'autres spécialistes, même les gens de la compagnie.

1750

Alors, je me pose des questions. Est-ce que la période de 30 ans de garantie postfermeture est suffisante pour l'enfouissement des résidus fins? Des produits qui ne se décomposent pas.

1755

Compte tenu de la montée des eaux du fleuve Saint-Laurent et de glissements de terrain argileux dans la région suite à des pluies torrentielles, pensez-vous que c'est judicieux d'y installer un site de produits non dégradables?

1760

Question 3 : est-ce à dire que cette région de Champlain, Saint-Marc-des-Carières, Grondines, qui repose sur un sol argileux – à confirmer avec les géologues –, pourrait devenir une région de la province comme site d'enfouissement des matières résiduelles fines provenant des centres de tri?

Ensuite, les retombées financières pour le LET de Champlain modifié. Parce que les gens des MRC parlaient toujours seulement du LET de Champlain, rarement de la modification qu'ils veulent y apporter. Considérant :

1765

- que la technologie d'enfouissement des résidus secs a été mise au point avec l'aide du CRIQ, financé par Investissement Québec, Matrec/GFL s'assure d'une plus-value importante, de sorte qu'au site de Champlain ils pourront enfouir près de 100 000 tonnes de résidus fins par année, pendant 20 ans.

1770

Des questions se posent sur le coût d'enfouissement pour les résidus fins. Comme ce sont des produits spécialisés, en 2023, on peut évaluer à plus de 141 \$ la tonne, 100 000 tonnes par année, les coûts chargés par Matrec/GFL.

1775

Ces revenus doivent être additionnés à ceux provenant de l'enfouissement des résidus sanitaires, soit 150 000 tonnes par année, ce qui placera cette division de Matrec/GFL en très bonne posture financière pour des revenus très substantiels pendant les 20 prochaines années. Il va de soi que les retombées financières soient importantes pour que Matrec/GFL investisse 175 millions.

1780

- que la MRC également recevra 3,50 \$ la tonne de déchets enfouis, et la ville de Champlain, 1,50 \$, pour un total de près de 15 millions sur 20 ans. Alors, ça veut dire que Matrec/GFL, incluant ces redevances-là, ça va lui coûter à peu près 200 millions sur 20 ans.

1785

Question 4 : trouvez-vous équitable la répartition des redevances entre la MRC et Champlain, compte tenu que ce sont ce sont les résidents de Champlain qui souffriront de cette décision?

1790

Question 5 : Matrec/GFL rembourse déjà sa dette à Énergiecycle via leurs activités d'enfouissement des résidus sanitaires. Pourquoi monsieur Comtois, DG d'Énergiecycle, évalue-t-il à 50 \$ par an par citoyen le coût de cette dette si le projet ne va pas de l'avant? Y aurait-il lieu de clarifier cette entente?

Je rappelle qu'en 2023, le coût chargé aux citoyens pour l'enfouissement des résidus

sanitaires dans les LET gérés par Énercycle a été augmenté de façon importante.

1795

Question 6 : est-ce recevable que suite à la fermeture du site, Matrec/GFL, les contractuels actuels de gestionnaire du site, mettra fin à l'entente avec Énercycle, n'aura plus aucune responsabilité financière?

1800

Je rappelle que la technologie utilisée pour l'enfouissement par Matrec/GFL leur appartient, à moins qu'Énercycle ou le CRIQ en soient copropriétaires. Y aurait-il lieu de vérifier les retombées du contrat de mise au point du prototype? Quand on parle de prototype, parlez-en au maire Angers, il ne sait pas trop c'est quoi.

1805

Question 7 : y aurait-il lieu que la MRC/Énercycle/Matrec se rendent responsables pour tout dommage à un citoyen limitrophe causé par enfouissement, et ce, même après la fermeture du site?

1810

Il y a un type qui reste près du site de Champlain, qui a des réserves d'eau potable, puis qui voit, lui, après 20 ans, dans 20 ans, qu'est-ce qui va arriver avec ça. S'il y a des problèmes, les gens de Champlain, ils ont dit : « On va payer. On va payer les avocats. »

Affaires corporatives. Considérant :

1815

- que dans le rapport annuel d'Énercycle, il n'est pas question des activités de Matrec;

- que les rapports financiers de Matrec ne sont pas disponibles, car c'est une entreprise de services privée qui est fusionnée, achetée ou incorporée dans GFL;

1820

- qu'on retrouve sur le site du Registre des entreprises du Québec le nom de Matrec avec la même adresse que GFL en Ontario, incorporée en mars 2020;

- qu'on trouve sur le Registre des entreprises du Québec plusieurs inscriptions individuelles des installations de Matrec au Québec, comme si chacun des contrats de Matrec était indépendant;

1825

• que la structure corporative de Matrec/GFL de 2023 n'est plus celle de Matrec 2014. 2014, c'est Matrec Services. 2023, c'est GFL, compagnie privée, cotée à la bourse.

1830 Conclusion. Ah! Question 7, j'avais oublié une question : serait-il opportun, avant recommandation au ministre, qu'un spécialiste des corporations et des entreprises se penche sur la structure corporative de GFL inscrite à la bourse depuis mars 2020 et son incidence sur le nouveau Matrec/GFL?

1835 En conclusion, finalement, j'en viens à la conclusion que cette nouvelle orientation du LET de Champlain induira sa fermeture dans un maximum de 20 ans, et non dans une quarantaine d'années, tel que prévu, si uniquement des résidus domestiques continueraient à y être enfouis.

1840 Comme le LET de Saint-Étienne-des-Grès fermera dans une dizaine d'années, selon monsieur Comtois, DG d'Énercycle, la nouvelle vocation du LET de Champlain forcera à ouvrir un nouveau site avec tous les frais d'achat de terrain, d'expropriation et d'installation que cela requiert.

Je présume qu'Énercycle est satisfait du travail de Matrec, sinon ils n'iraient pas de l'avant avec le prototypage et le nouveau projet d'enfouissement de résidus fins.

1845 Toutefois, ne trouvez-vous pas que c'est très peu payé par Matrec/GFL, compte tenu des revenus anticipés de cet enfouissement de 250 000 tonnes par année, sans aucune responsabilité à la fermeture, malgré l'utilisation et la validation de sa propre technologie pour 40 % du volume enfoui, car c'est un contrat de service?

1850 Certes, il est permis de croire que l'ambition de Recyc-Québec de faire diminuer les résidus domestiques se réalise avec une nette amélioration du recyclage, mais tout cela repose sur la bonne volonté du consommateur de modifier ses habitudes et des centres de tri et de compostage de fonctionner adéquatement.

1855 De plus, comme ce sont nos déchets, on ne peut s'enfouir la tête dans le sable et ânonner « pas dans ma cour ». Par ailleurs, les décideurs se doivent toujours de considérer les options économiques et techniques les plus sécuritaires pour les citoyens limitrophes.

1860

Alors, je suis d'avis que cette décision du CA d'Énercycle de permettre ce projet qui raccourcit le temps de vie du LET de Champlain dépasse leur compétence. Les revenus à court terme pour permettre à Matrec d'éprouver et de rentabiliser leur prototype occasionneront, dans une dizaine d'années, des dépenses astronomiques à assumer par les citoyens de la MRC.

Alors, merci de votre écoute.

1865

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bellemare. On a des questions pour vous. D'abord, vous proposez, dans votre mémoire, des avenues, comme la récupération des biogaz, la construction de serres près des cellules fermées, respectant la vocation de culture maraîchère de la région.

1870

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Oui.

1875

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que de telles actions rendraient le projet plus acceptable à vos yeux?

1880

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Bien, à mon avis, moi, quand j'ai... bien, en fait, j'ai lu ces choses-là également dans le document du BAPE, tout ça, puis même également voir ce qui avait été fait avec d'anciens LET qui avaient été fermés, tout ça. Puis ce sont des activités qui sont facilement faisables, étant donné que ce sont des activités de surface. Il n'y a pas de creusage à y avoir, absolument rien.

1885

Construire des serres à énergie solaire ou quoi que ce soit sur les LET qui sont maintenant fermés, surtout les LET de Champlain qui sont en fonction depuis 1982, je ne sais pas quand est-ce que les premières sections ont été fermées, mais ça fait déjà 40 ans.

1890 Alors, ça veut dire que les matières en décomposition sont pas mal décomposées. Donc, il n'y a pas de danger. Parce qu'il y a eu des expériences un peu partout dans le monde, où on a utilisé, justement, les surfaces des LET pour faire quelque chose.

1895 Pour en revenir aux citoyens de Champlain, j'ai l'impression que si on met de l'avant ces projets-là, bien, au moins, ça va doré la pilule du LET de Champlain.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci beaucoup, je vais passer la parole à mon collègue.

1900

LE COMMISSAIRE :

Merci. Vous posez beaucoup de questions, je vais vous poser des questions sur vos questions.

1905

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Oui, sur mes questions, oh, *boy*.

1910

LE COMMISSAIRE :

Donc, vous indiquez à la page 3 de votre mémoire, vous l'avez mentionné tout à l'heure que la stabilité des sols argileux ou du « *sol argileux n'est pas sans risque et que des géologues ont émis des réserves sérieuses.* » Avez-vous des sources ou une information par rapport à ce que vous mentionnez?

1915

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Non. Non. En fait, c'est pour ça que je mentionne dans cette question-là de faire appel à des géologues. Mais il y a une dame qui était ici durant les périodes de questions, puis au début, qui avait l'air être spécialisée dans le domaine, puis qui portait des lourdes...

1920

LE COMMISSAIRE :

Donc, vous faites référence à cette intervention-là que...

1925

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Oui. Exactement ça.

1930

LE COMMISSAIRE :

Très bien, merci.

1935

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Puis il y a le fait, également, qu'il y a, dans la région, beaucoup de glissements de terrain qui se passent. Il y en a eu à Saint-Luc-de-Vincennes, il y en a eu ailleurs également, puis il y a des trous qui se forment à un moment donné dans la rue. Également, il faut penser qu'il y a à peu près 30 ou 40 ans, l'eau du fleuve a monté très haut, à Champlain. Assez qu'il a fallu qu'ils fassent des pare-vent en ciment pour bloquer les augmentations de l'eau.

1940

Puis dans 40 ans, on ne sait plus, selon les prévisions : même si l'eau du fleuve ne monte même pas d'un mètre, un demi-mètre, c'est énorme quand il y a des vents puis des vagues. Allez voir en Gaspésie ce qui se passe, vous allez voir que...

1945

LE COMMISSAIRE :

Merci, vous avez répondu à ma question. Une autre : vous questionnez un peu l'équité dans la répartition des redevances entre la MRC et la Municipalité.

1950

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1955

Selon vous, ça serait quoi les paramètres d'une répartition équitable?

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1960

Bien, au moins l'inverse, que la MRC soit 3,50 \$ la tonne, Champlain, 1,50 \$: c'est qui qui souffre le plus? C'est la personne qui reste à Saint-Hubert ou bien non à Saint-Adelphe?

LE COMMISSAIRE :

1965

Donc, comment, je vous demande un peu la question sur les paramètres, donc c'est, pour vous, la proximité du site qui...

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

1970

C'est la proximité du site et...

LE COMMISSAIRE :

Et les nuisances.

1975

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

Puis tous les dérangements que ça amène, autant au niveau sonore, au niveau circulation. C'est à tous les niveaux.

1980

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Autre question rapide pour vous : vous proposez qu'un spécialiste des corporations et entreprises se penche sur la structure corporative de GFL. Qu'est-ce qu'on cherche à apprendre de...

1985

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

En fait...

1990 **LE COMMISSAIRE :**

Qu'est-ce que vous souhaitez, qu'est-ce que vous pensez qu'on devrait, en fait, apprendre d'une telle analyse de la structure de GFL?

1995 **M. FRANÇOIS BELLEMARE :**

2000 Bien, en fait, ce qui m'a surpris, c'est de voir qu'il y avait plusieurs Matrec qui étaient inscrits au Registre des entreprises du Québec : Matrec Drummondville, Matrec Montréal-Est, Matrec Trois-Rivières, Matrec... ça veut dire que chacune des divisions de Matrec, à mon avis, à ma compréhension, est indépendante. Mais ils font partie d'un consortium qui s'appelle « GFL ».

2005 Alors, jusqu'à quel point l'indépendance... ça veut dire que si un des Matrec au Québec fait des coches mal taillées, il n'y a plus de recours envers l'autre Matrec qui est à Montréal-Est ou quoi que ce soit.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, ça serait ça...

2010 **M. FRANÇOIS BELLEMARE :**

Comment ça se structure au niveau de GFL, cette histoire-là? Pourquoi GFL permet, lui, l'inscription au Registre des entreprises du Québec des subdivisions de GFL?

2015 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, c'est sur des questions de responsabilité que ça vous inquiète?

M. FRANÇOIS BELLEMARE :

2020 C'est des questions de responsabilité, exactement ça.

LE COMMISSAIRE :

2025 O.K., très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Bellemare.

2030 **M. FRANÇOIS BELLEMARE :**

Merci.

2035

M. KAREL MÉNARD

**FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE
DES DÉCHETS – FCQGED (DM16)**

2040

LE PRÉSIDENT :

2045 Donc, la dernière intervention de la soirée va être faite par monsieur Karel Ménard et Jérémie Rochon, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Donc, je comprends que c'est monsieur Ménard qui s'approche à la table.

– Donc, bonsoir, Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

2050 Oui, bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Vous comprenez bien : je suis seul, mais Jérémie est avec moi en esprit.

2055 Donc, je suis directeur d'un organisme qui s'appelle le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, qui existe depuis 1991. On a participé à l'ensemble des audiences publiques concernant l'établissement ou l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique, DMS ou autre lieu traitant les matières résiduelles.

Brièvement, le Front commun, on a développé quatre principes qui sont, dans l'ordre ou dans le désordre :

2060 • la régionalisation, pour nous c'est très important que les déchets soient gérés idéalement sur le territoire d'une région administrative;

• la hiérarchie des 3R, donc prioriser véritablement réduction, réutilisation, recyclage;

2065 • la responsabilisation, on est tous responsables, les compagnies, les citoyens, les gouvernements, de prendre des bonnes décisions pour justement favoriser la réduction des matières résiduelles;

• et la démocratisation. Donc, on pense que c'est important, dans le dossier qui nous concerne aussi, on pense qu'il y a des lacunes à ce niveau-là.

2070 Il y a 20 ans environ, peut-être un petit peu plus, j'étais dans cette même salle ici. Il y avait une assemblée de citoyens. C'était à l'époque des grosses manifestations de ce qui se passait autour du site de Champlain. Il y avait une compagnie qui s'appelait Enfouissement Champlain, qui était propriété d'un monsieur qui s'appelait Lucien Rémillard, la compagnie RCI que vous connaissez certainement, qui a été achetée par Waste Management depuis.

2075 Et les citoyens s'opposaient, justement, à ce que le site de Champlain devienne un site à vocation purement commerciale pour importer des déchets de Montréal, principalement.

2080 En fait, ça a donné naissance, si on veut, au mouvement qui a mené à l'expropriation des terrains pour faire en sorte que le site de Champlain devienne un site... Nous, on pense, à ce moment-là, que le site aurait dû fermer, point, parce que ce n'était pas un besoin pour la Régie à

l'époque, qui est maintenant Énercycle, et ce n'était pas un besoin pour la population, il y avait déjà un site d'enfouissement sur le territoire.

2085 Donc, ça a coûté cher, on l'a dit ce soir, et ce site-là, maintenant, les initiateurs, les promoteurs ont exactement ce qu'ils voulaient combattre ou défendre il y a une vingtaine d'années. Donc, c'est devenu un site pour l'importation des matières résiduelles, principalement. Et on dit que c'est pour financer une dette.

2090 En fait, le site a coûté cher, et là, on veut le remplir pour financer la dette qu'il a créée lui-même. Donc, c'est un peu un chien qui court après sa queue, donc on n'en sortira pas à ce niveau-là.

2095 Aussi, on pense qu'actuellement, ce projet, l'agrandissement proposé, n'a pas lieu d'être. On pense que c'est un... le site, en fait, est instrumentalisé par la compagnie pour des projets d'expansion privés, point final. Le 100 000 tonnes supplémentaire pour l'enfouissement de fines de CRD, ça ne répond pas à un besoin de la MRC ou de la Régie. En fait, c'est un besoin d'expansion de la compagnie Matrec/GFL.

2100 Donc, si le site n'existait pas actuellement, est-ce que Matrec viendrait s'installer ici pour implanter un lieu d'enfouissement technique? On n'est pas sûrs. Là, ils profitent d'une situation qui leur est favorable. Ils gèrent déjà le lieu d'enfouissement technique et ils profitent de cette situation-là, qui n'est d'aucune utilité, à part peut-être financière, et encore là, on en doute.

2105 Parce que lorsque le site, la capacité a changé, le tonnage a changé en 2019 avec la modification de décret, il n'était nullement question de la dette, à l'époque. On parlait d'augmentation de tonnage de 100 à 150 000 tonnes, justement pour avoir une espèce de marge de manœuvre, un *buffer*, si on veut, si jamais on dépassait les quantités autorisées de 100 000 tonnes.

2110 Donc, le 150 000 tonnes donnait cette sécurité-là aux gestionnaires Matrec. Et en fait, on s'est rendu compte que le 150 000 tonnes a été rapidement atteint.

On pense que nous, si on maintient les capacités d'élimination à 150 000 tonnes, ça répondrait

2115 aux besoins de la Régie, c'est-à-dire que ça offrirait un plan B en cas de la fermeture du site de Saint-Étienne ou en cas de rupture de service. Ça contribuerait à gérer la dette d'Énercycle si, effectivement, c'est un problème, et mieux répondre à une vocation régionale du site.

2120 Donc, aussi, ce site-là ne répond pas aux bons besoins. On a noté cinq éléments qui, pour nous, sont problématiques. Donc, ça a été évoqué, mais au niveau des besoins futurs de la Régie, dans 20 ans, qu'est-ce qui se passe? Je veux dire, on va frapper un mur. Donc, il va falloir agrandir éventuellement si on est capables?

2125 Je veux dire, on est en train d'hypothéquer, si on veut, la gestion, l'élimination des matières résiduelles pour les citoyens de la Régie en donnant l'équivalent de 2 millions de tonnes de capacité à Matrec pour ses fines de CRD.

2130 Peut-être que cet espace-là, éventuel, ou en partie, pourrait servir davantage aux citoyens après la fermeture, après la fin des capacités qui seraient éventuellement autorisées au site de Champlain.

2135 La question de la possibilité de conversion des cellules au niveau des fines de CRD, ça nous embête aussi. Ça a été dit que le promoteur pouvait changer en cours de route des fines de CRD pour de l'enfouissement de déchets traditionnels. Donc, pour nous, c'est un projet à géométrie variable.

2140 Et on n'a pas de certitude non plus sur les capacités d'obtenir pour Matrec des fines de CRD, notamment avec la modification récente au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, qui permet maintenant à des LET d'accepter des fines de CRD s'ils sont près d'un centre de tri de CRD.

2145 Donc, l'approvisionnement, pour nous, est problématique éventuellement. Donc, il pourrait se convertir des cellules pour les fines de CRD en cellules de poubelle.

2150 Aussi, le prix. Le prix chargé pour les fines de CRD, qui va le déterminer? Est-ce que c'est la Régie? Est-ce que c'est Matrec? Est-ce que les redevances, aussi, sont proportionnelles au prix

demandé? Il y a beaucoup de questions auxquelles on n'a pas de réponse.

2150 L'autre point, c'est la structure d'incitatifs entourant les activités de Matrec. On ne sait pas comment, véritablement, Matrec va contrôler les camions qui vont se présenter à la guérite. C'est-à-dire, ils ont voulu nous rassurer durant la première partie des audiences en disant qu'ils vont avoir des contrats, que c'est négocié longtemps d'avance, mais concrètement, lorsqu'un camion se présente à la guérite, on ne va pas l'ouvrir ou le retourner. C'est-à-dire, on va dire « vas-y, mon gars, vas les mettre là-bas ». Ça, ça nous embête un petit peu, parce que dans les autres sites d'enfouissement, c'est comme ça que ça se passe. Ça veut dire : le camion va enfouir les matières qu'il contient.

2155 J'en ai parlé un petit peu, mais c'est très important : le manque de transparence entourant les ententes de Matrec et d'Énercycle. On a 3 000 questions sur ces ententes-là, notamment : qu'est-ce qui arrive si la compagnie est vendue? Qu'est-ce qui arrive si le projet n'est pas accepté tel que demandé?

2160 Qu'est-ce qui arrive, par exemple, est-ce que la Régie est liée par une entente contractuelle avec une compagnie privée, donc la population ne pourra pas faire des requêtes lors de modifications des plans de gestion des matières résiduelles parce que la MRC, la Régie, en fait, est liée par contrat?

2165 Donc, le coût des redevances aussi payées, est-ce qu'il est assez élevé? Est-ce que la Régie en a pour son compte si on accepte cette proposition-là?

2170 Il faut savoir qu'au Québec, il existe de telles ententes, elles sont toutes publiques, on les a toutes au bureau également, et elles ont été déposées dans diverses audiences.

2175 Et il faut savoir que ces ententes-là, toutes les ententes, les promoteurs sont propriétaires du site où ça se passe. Drummondville, Terrebonne, ainsi de suite. Ici, Matrec n'est pas propriétaire, et je ne sais même pas s'ils paient une location du site ou si c'est seulement la redevance qui fait état de loyers, si on veut. Donc, ça pourrait être une très bonne entente pour la compagnie.

2180 Et ça touche aussi le dernier point, à ce niveau-là, que ça ne répond pas aux bons besoins :
l'imputabilité, ça a été mentionné aussi, liée aux problèmes pouvant émaner du site après la
fermeture du site, la gestion postfermeture.

2185 Matrec remplit le site avec les matières résiduelles et des fines de CRD si le projet est autorisé.
Après 20 ans, la compagnie s'en va, et la responsabilité incombe à la Régie intermunicipale. Et pour
nous, c'est un peu problématique. C'est-à-dire : les problèmes sont créés par un privé, et ensuite,
c'est légué au secteur public. Donc, ça, c'est problématique pour nous.

2190 Donc, je vais arrêter là la présentation du mémoire. Et juste peut-être lire la dernière
recommandation. C'est que le projet devrait être refusé dans sa forme actuelle et devrait plutôt laisser
place à un agrandissement qui prévoit un maintien de la capacité actuelle du site, soit
150 000 tonnes par année de matières résiduelles uniquement.

2195 En fait, c'est à peu près ce que dit Énergiecycle dans son PGMR et dans le cadre des audiences :
le maintien des activités, on ne parle pas d'un agrandissement de capacité ou de tonnage, on parle
d'une poursuite des activités. Donc, nous, on pourrait se contenter de ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2200 Merci beaucoup, Monsieur Ménard. On a quelques questions, je dirais, plusieurs questions à
vous poser, donc qui ont émané de votre mémoire. Puis comme dans les autres cas, c'est pour que...
en complément ou pour mieux comprendre les messages ou le contenu de vos recommandations.

2205 D'abord, aux pages 3 et 4 du mémoire, votre organisme considère que : « [...] *une gestion
écologique des déchets passe par leur prise en charge sur une base régionale.* » Et une de vos
recommandations est que le gouvernement du Québec devrait limiter ou interdire l'exportation
interrégionale des déchets.

M. KAREL MÉNARD :

Oui.

2210 **LE PRÉSIDENT :**

2215 Ça correspond à l'orientation 09 du rapport sur l'état de la commission générique sur l'état des lieux de la gestion des résidus ultimes, qu'on a appelé « l'incontournable régionalisation ». Cependant, le même rapport sur l'état des lieux de la gestion des résidus ultimes mentionne qu'utilisé à l'extrême, le principe pourrait amener à une augmentation du nombre de lieux d'élimination, réduction de l'efficacité de la gestion des matières résiduelles et une augmentation des impacts.

2220 Quand je l'ai posée, j'ai posé la même question tout à l'heure à un autre intervenant, c'est pour nourrir notre réflexion : on aimerait savoir comment vous voyez l'équilibre qu'il devrait y avoir en ces deux principes-là, donc la régionalisation versus la multiplication des sites, si on pousse à l'extrême cette réflexion-là.

M. KAREL MÉNARD :

2225 Une de nos recommandations, c'est d'établir, justement, une politique d'élimination, pas de gestion, élimination des matières résiduelles au Québec, qui soit compatible avec la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

2230 Actuellement, il n'y a pas d'interconnexion entre ces deux faits-là. C'est-à-dire : on fait à la pièce des audiences publiques pour des agrandissements, établissements de LET, puis on a une politique qui vise la réduction à l'élimination. Et il n'y a pas de vase communicant, et pour nous, il devrait y en avoir un.

2235 Une des façons, justement, de pallier ce problème, c'est d'avoir une gestion par... ce n'est pas mur à mur, mais une gestion par région administrative, si possible, donc : établir les besoins; donner des quotas, si on veut, de matières résiduelles à être éliminées sur un territoire donné, et ensuite, donner les moyens, les pouvoirs aux MRC qui le composent. Éventuellement, même, financer l'implantation de LET.

2240 Je dis « financer », comme des centres de tri, par exemple, parce que pour nous, c'est une infrastructure d'utilité publique.

2245 Moi, je considère anormal que la grande région de Montréal, qui compte pour la moitié de la population du Québec, n'ait pas... en fait, ait juste un lieu d'élimination technique sur son territoire, et en plus, qui ne dessert pas uniquement la CMM, mais bien d'autres régions du Québec. Je ne trouve ça pas normal non plus que les régions comme l'Outaouais, ça a été mentionné, n'ait pas de lieu d'enfouissement technique sur son territoire.

2250 L'idée, ce n'est pas de reproduire les mégasites comme on a au Québec et qui causent des problèmes. L'idée, c'est d'avoir une gestion plus régionale, avec des sites d'une quantité plus réduite, si on veut, mais avec un autre type de gestion.

2255 On parlait, et ça a été dit dans le rapport, aussi, du BAPE, de stabilisation des matières résiduelles, comme ça se fait en Europe. Donc, éviter des problèmes de lixiviation, d'émanation de biogaz.

2260 Avoir une gestion locale, aussi, ça responsabilise les générateurs. Je ne suis pas sûr que les gens qui habitent en Chaudière-Appalaches, qui mettent leur sac à la rue, qui disparaît de leurs yeux, se responsabilisent beaucoup avec leurs poubelles, alors que s'ils avaient un lieu d'enfouissement technique dans leur région, à proximité, peut-être que ça serait le cas aussi.

Donc, il faudrait revoir ça, donc avoir une véritable vision provinciale. Actuellement, on gère à la pièce. Là, on est grosso modo en sous-capacité d'élimination, et on va l'être en surcapacité, parce qu'il va y avoir des gros sites qui vont être autorisés.

2265 C'est comme ça à tous les cinq ans. Moi, ça fait presque 30 ans que je suis là-dedans, je le vois. C'est cyclique. Dès qu'on est en sous-capacité, on crie au meurtre et on fait des pressions sur le gouvernement qui donne des surcapacités d'élimination jusqu'à tant qu'un nouveau cycle arrive.

2270 Donc, et ça, je pense que ce n'est pas une bonne façon de faire, une bonne façon de gérer, parce que ça vient miner les efforts de réduction des déchets de l'autre côté.

LE PRÉSIDENT :

2275

Merci beaucoup. Maintenant, en fait, je vais passer la parole à mon collègue. La question que je voulais vous poser, j'ai eu une réponse détaillée. Merci beaucoup, Monsieur Ménard.

LE COMMISSAIRE :

2280

J'ai quelques questions. Merci pour la présentation. En fait, au début de votre présentation, vous avez parlé d'un événement qui s'était passé ici il y a 40 ans, en disant que, bon, bien, il y a un tollé...

M. KAREL MÉNARD :

2285

20 ans.

LE COMMISSAIRE :

2290

20 ans? O.K.

M. KAREL MÉNARD :

2295

À peu près. Je ne suis pas plus vieux que ça.

LE COMMISSAIRE :

2300

Ah, vous étiez présent?

M. KAREL MÉNARD :

2305

Oui, oui, j'étais présent, oui, oui.

LE COMMISSAIRE :

2310 Ah, d'accord. O.K. Donc, un témoin de première ligne. Visiblement, on ne semble pas avoir cette même situation-là aujourd'hui, or que, comme vous l'avez mentionné, à l'époque, les gens s'étaient mobilisés contre le fait qu'on reçoive les matières résiduelles d'un peu partout au Québec.

Qu'est-ce qui fait que pour vous, ça... quelle analyse vous faites pour qu'on n'ait pas la même situation qu'on avait il y a 20 ans? Qu'est-ce qui a changé?

2315 **M. KAREL MÉNARD :**

2320 C'est une excellente question. J'ai quelques éléments de réponse. Premièrement, si j'étais un citoyen de Champlain, j'aurais une certaine crainte de venir témoigner à cette commission-là, de dire que je suis contre l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique. J'aurais peur d'être ostracisé dans ma communauté.

Parce que vous l'avez vu : la moitié des intervenants ce soir qui ont présenté, ce sont des élus. Ils sont tous en faveur, parce que pour des raisons économiques, ce site-là est une très bonne chose.

2325 Donc moi, si, en tant que citoyen, je me présente en disant « je ne suis pas d'accord avec ça », peut-être que j'aurais craint certaines formes de... je ne veux pas dire représailles, mais d'être mal perçu dans ma communauté, si on veut.

2330 Aussi, ce site-là, je crois que finalement, il n'a pas été bien communiqué. J'en reviens au plan de gestion des matières résiduelles de la Régie, où on parlait seulement quelques mots pour décrire ce qui se passe ici, à l'époque, la poursuite des activités.

2335 Pour moi, la poursuite des activités, c'est : on poursuit ce qu'on fait actuellement, ce n'est pas un agrandissement de 100 000 tonnes. Donc, ça n'alarme pas, si on veut, les citoyens, ça ne met pas la puce à l'oreille.

Il y a des médias de Trois-Rivières qui m'ont contacté à Montréal, et on leur a dit que ce n'est

2340

pas normal, puis on mentionne juste la poursuite des activités, alors que c'est un agrandissement majeur dont il est question. Donc, peut-être que les citoyens n'étaient pas au fait véritablement de ce qui allait venir.

2345

Aussi, les consultations, il faut voir quand elles ont été faites dans l'année, à l'été, par exemple. Donc, les gens ne se bousculent pas pour aller voir une présentation sur un maintien des activités, j'imagine. Donc, c'est beaucoup de choses comme ça.

2350

Et aussi, le fait qu'on menace toujours, dire « si ce site-là ferme, ça va coûter plus cher au monde », « ce site-là est bon, il ne pose pas de problème, il rapporte de l'argent ». Donc, pour des citoyens, aussi, qui sont... le commun des mortels, bien, finalement, il commence à croire ces choses-là. Et c'est peut-être des éléments de réponse.

2355

Ce n'est peut-être pas la réponse absolue à votre réponse, mais c'est des éléments de réponse, et on le voit dans d'autres audiences publiques, où les gens locaux, les citoyens locaux ne vont pas se manifester aux audiences publiques, de peur, justement, des suites de leur intervention.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, ça, c'est votre interprétation de...

2360

M. KAREL MÉNARD :

C'est mon interprétation. Exactement, oui.

2365

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Deuxième point : vous avez mentionné qu'en fait, vous souhaitez que l'entreprise, donc Matrec, prenne des responsabilités qui va au-delà de la fermeture. Est-ce que vous avez des... et jusqu'à quand? Est-ce que vous avez d'autres exemples dans... parce que vous avez dit que vous avez les contrats... bien, est-ce que ça existe, d'ailleurs, ce genre de situation là, où le propriétaire partage la responsabilité avec l'entreprise qui en a fait la gestion ou à qui on a accordé la gestion?

2370 **M. KAREL MÉNARD :**

2375 C'est une bonne question également. À ma connaissance, il y a un autre cas au Québec, qui est celui de Lachute, où la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes n'a pas vendu le site, en fait, elle a vendu la capacité, le potentiel. Donc, elle a vendu à 20 ou 25 \$ le mètre cube vide pour que la compagnie – à l'époque, c'était RCI – le remplisse.

2380 Donc, ce n'était pas une gestion où il y avait une redevance qui était payée à la Régie, c'était plutôt la Régie, elle voulait éventuellement vendre le site. Le ministère des Affaires municipales de l'époque, il a dit : « Non, tu ne peux pas vendre un site public à une compagnie privée. »

2385 Donc, le truc qu'ils ont fait, l'astuce, c'était de vendre la capacité. Et ensuite, maintenant, c'est gestion de Waste Management. Mais il n'est pas question de redevance.

2390 Champlain, à ma connaissance, c'est le seul endroit où il y a un gestionnaire privé qui gère comme un propriétaire, sans être propriétaire du site. Donc, je ne veux pas être réducteur, mais c'est un peu comme si la compagnie squattait le site. Donc, elle tire les bénéfices, mais en fait, légalement, ne s'engage pas à avoir des responsabilités postfermeture. Ça sera toujours le propriétaire du site, donc la Régie, qui va en être responsable.

2395 Donc là, peut-être, il faudrait travailler à des modèles ou à des nouveaux systèmes. Et peut-être que les audiences, actuellement, ça serait justement l'idée d'éclaircir ça, si on veut ce genre de système. Je n'appelle même pas ça un partenariat public-privé, ce n'est pas ça du tout. C'est un nouveau modèle que je ne connaissais pas avant.

2400 Il y a certainement de nouvelles solutions à apporter, parce qu'il y a beaucoup de questions, il y a beaucoup de risques pour la Régie. Donc, on n'est pas contre la Régie, au contraire. On ne veut pas qu'elle tombe dans une situation auquel elle serait un peu prisonnière ou prise en otage. Donc, ça serait vraiment des situations à étudier pour l'avenir, ce genre de situation ici.

LE COMMISSAIRE :

2405 Donc, vous concluez, la conclusion de votre mémoire appelle, dans le fond, à limiter à 150 000 tonnes, donc, et pour des déchets, des résidus, pardon, qui sont résidentiels. Or, vous mentionnez également dans votre mémoire la pertinence d'avoir une solution pour les résidus fins de CRD. J'essaie de comprendre. Évidemment, dans les 150 000 tonnes, en bonne partie, ça vient de l'extérieur : pourquoi pas des résidus fins de CRD?

2410 **M. KAREL MÉNARD :**

Bien, avoir des cellules uniquement dédiées aux résidus fins de CRD.

LE COMMISSAIRE :

2415 Non, mais vous parlez justement, dans votre 150 000 tonnes, pourquoi vous excluez l'idée d'avoir des résidus fins de CRD dans ces 150 000...

M. KAREL MÉNARD :

2420 Ah, on n'exclut pas d'avoir des résidus fins dans les 150 000 tonnes, je veux dire, comme ça se fait certainement aujourd'hui. Ce avec quoi on est contre, c'est d'avoir des cellules dédiées pour des résidus fins de CRD, le 100 000 tonnes demandé qui serait uniquement pour des résidus fins.

LE COMMISSAIRE :

2425 C'est pour le 100 000 tonnes, O.K., mais c'est ça. Je comprends que...

M. KAREL MÉNARD :

2430 Exactement. Donc, dans un lieu d'enfouissement technique, il va toujours y avoir des fins de CRD, comme il y en a partout... bien, il va y en avoir de plus en plus au Québec.

LE COMMISSAIRE :

2435

Puis dans votre recommandation, vous dites, dans le fond : 150 000 tonnes de résidus résidentiels, c'est ça...

M. KAREL MÉNARD :

2440

Exactement, c'est ça. On a beaucoup hésité entre est-ce qu'on revient à 100 000 tonnes ou on garde le 150 000 tonnes qui a été autorisé il y a quatre ans. Finalement, pour diverses raisons, on a préféré avoir un statu quo au niveau de l'élimination. Mais on s'attend éventuellement, au Québec, dans les prochaines années, la situation évolue au niveau de la régionalisation, éventuellement, au niveau des...

2445

LE COMMISSAIRE :

2450

Mais est-ce que vous pourriez, juste bien vous comprendre : c'est le tonnage ou c'est la nature des matières? Parce que dans votre recommandation, vous mélangez les deux.

M. KAREL MÉNARD :

2455

C'est le tonnage des matières résiduelles résidentielles dans le 150 000 tonnes.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, vous ne considérez pas comme étant important d'avoir des cellules...

2460

M. KAREL MÉNARD :

Ce qu'on ne veut pas, c'est d'un agrandissement, les cellules F qu'on voit sur les cartes, qui sont exclusivement dédiées aux résidus fins de CRD. On veut une continuation, si on veut, des activités telles qu'elles le sont actuellement.

2465

LE PRÉSIDENT :

2470 Mais j'aimerais comprendre, Monsieur Ménard : à ce moment-là, vous proposeriez quoi pour l'élimination ou l'enfouissement des résidus fins de CRD? Parce que si je comprends votre recommandation, c'est qu'il n'y en aurait pas du tout qui pourraient être accueillis au LET de Champlain?

M. KAREL MÉNARD :

2475 Oui. Bien, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on fait avec les résidus fins de CRD aujourd'hui, c'est-à-dire, on doit bien les mettre quelque part. Donc, je comprends que c'est plus avantageux pour la compagnie Matrec d'avoir un lieu dont elle détermine les tenants et les aboutissants, le prix et ainsi de suite. Donc, ça, aujourd'hui, on fait bien quelque chose avec.

2480 On pense aussi, et ça, on le mentionne dans le mémoire, que si on élimine ou, en fait, on enfouit des résidus fins de CRD dans des cellules dédiées, ça ne laisse pas beaucoup de place à l'innovation pour trouver des solutions au CRD, c'est-à-dire...

2485 Parce qu'on a justement une solution, je ne veux pas dire « de facilité », mais on a toujours cette option-là pour la compagnie, de dire « on va continuer à gérer les CRD et on pourra les enfouir, enfouir les fines dans le lieu, à Champlain », alors que ça serait bien de parler de déconstruction.

2490 Ça a été mentionné : la solution, c'est en amont. Ce n'est pas en aval. C'est-à-dire : moi, je suis fatigué, après presque 30 ans, de parler d'élimination. Je veux qu'on parle vraiment de réduction à la source. Pas de réduction à l'élimination, mais de réduction à la source, c'est-à-dire au niveau de la consommation et au niveau de la production.

2495 Tantôt, on parlait d'un indice de circularité de 3.5 % au Québec : il faut comprendre aussi qu'au Québec, on injecte dans l'économie 271 millions de tonnes de produits. Ça, c'est dans le même rapport où on parle du 3.5 %. Et c'est là-dessus qu'il faudrait s'attaquer. C'est-à-dire, au niveau des importations et au niveau de la génération des biens qu'on met sur le marché, c'est 271 millions de tonnes.

2500

Donc, si on parle de réduction à la source, il faut s'attaquer à ce magma de matière plutôt qu'en aval, parce que, moi, la réduction à l'élimination, on peut lui faire dire ou l'obtenir de différentes manières, notamment avec les matériaux de recouvrement.

LE PRÉSIDENT :

2505

Bien, je suis content de vous avoir posé ma question, parce que là, c'est plus clair au niveau de la position que vous avez au niveau des CRD, des résidus fins de CRD, puis c'est important qu'on clarifie cette question-là. On peut continuer s'il y a d'autres questions.

LE COMMISSAIRE :

2510

C'est complet pour moi, merci beaucoup.

M. KAREL MÉNARD :

2515

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2520

Merci beaucoup, Monsieur Ménard. Donc, ça nous a permis de bien comprendre le sens de vos recommandations.

**RECTIFICATION DE M. STÉPHANE COMTOIS
ÉNERGYCYCLE**

2525

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'inviterais le représentant de l'initiateur, monsieur Comtois, à se prévaloir de son droit de rectification. Donc, il a manifesté le désir de présenter des rectifications.

2530 – Donc, Monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2535 Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, effectivement, on a demandé un droit de rectification, parce que ça a commencé avec la partie, justement, sur les montants que j'ai mentionnés, d'augmentation de taxes.

Finalement, avec les différentes discussions qu'on a vues, effectivement, il va falloir qu'il y ait une mise en contexte là-dessus, parce qu'il y a une mise en contexte à mettre par rapport, justement, aux augmentations de taxes. Mais...

2540

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous approcher le micro, s'il vous plaît, de... merci.

2545

M. STÉPHANE COMTOIS :

2550 Et avec les interventions qui ont eu lieu, bien, on va avoir beaucoup d'autres rectifications à faire, ça fait que je pense qu'on va plutôt les faire par écrit, ça va être moins compliqué pour ce soir. Mais en partant, déjà, au niveau des taxes, il y a une mise en contexte à mettre au niveau des montants qui ont été apportés des différents intervenants.

LE PRÉSIDENT :

2555 Parfait. Donc, merci beaucoup, et on va attendre vos rectificatifs à ce niveau-là.

2560

Donc, c'est ce qui termine cette première séance de la deuxième partie de l'audience publique. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont présenté un mémoire. Le contenu de vos mémoires a soulevé des questions pertinentes qui vont certainement nourrir les réflexions de la commission d'enquête dans son analyse du projet, et les échanges qu'on a eus avec vous nous ont permis non seulement de mieux comprendre, mais souvent d'aller approfondir certaines questions que vous aviez soulevées, et ça, bien, c'est très bénéfique, autant pour les citoyens que pour l'analyse que la

commission va faire du projet.

2565 Donc, je tiens à vous souhaiter bonne fin de soirée, et je vous invite à la séance de demain,
qui va débiter ici même, à 13 h 30. Voilà. Bonne fin de soirée, merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2023 À 13 H 30

2570 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment
professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers
numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé
d'enregistrement alors utilisé.

2575 ET J'AI SIGNÉ :



Marie-Claire Pinet, s.o.

2580